

PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Commune de Mont (64)



Juillet 2025
Affaire 6411772
Hectogone énergie
289 RD 817
64300 Argagnon

CLIENT

NOM	Hectogone énergie
ADRESSE	289 RD 817 64300 Argagnon
INTERLOCUTEUR	Stéphane REY

ECR ENVIRONNEMENT

AGENCE DE	Pau
ADRESSE	11 rue Benjamin Franklin 64230 Lescar
TELEPHONE	05 57 26 79 79

DATE	INDICE	OBSERVATION / MODIFICATION	REDACTEUR	VERIFICATEUR
30/07/2025	01	Pré-diagnostic écologique	R. ARASSUS ; A. JEANJEAN ; C. PORTAL	Q. SAVENIER

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	4
2. METHODOLOGIE APPLIQUEE	5
3. BILAN DES DONNEES DISPONIBLES	8
3.1. ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL.....	8
3.1.1. Les périmètres d'inventaires.....	8
3.1.2. Les périmètres réglementaires – Natura 2000	11
3.1.3. Autres périmètres règlementaires.....	13
4. INVENTAIRES NATURALISTES	15
4.1. METHODOLOGIE D'EVALUATIONS DES NIVEAUX D'ENJEU ECOLOGIQUE	15
4.2. HABITATS NATURELS, SEMI-NATURELS ET ARTIFICIELS	17
4.3. INVENTAIRES FAUNE	24
4.4. ZONES HUMIDES.....	43
5. SYNTHESE DE L'INTERET ECOLOGIQUE DANS L'AIRE D'ETUDE ET PRINCIPALES CONCLUSIONS	50
6. RECOMMANDATIONS CLEFS.....	55
7. ANNEXES.....	56
7.1. LISTE DES ESPECES FAUNISTIQUES ISSUES DE LA BIBLIOGRAPHIE.....	56
7.2. LISTE DES ESPECES FAUNISTIQUES RECENSEES LORS DES INVENTAIRES	58
7.1. LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES RECENSEES LORS DES INVENTAIRES	60

FIGURES

<i>Figure 1 : Localisation de la Parcelle du projet (CE0138)(Source : Géoportail).</i>	<i>4</i>
<i>Figure 2 : Localisation des périmètres d'étude.</i>	<i>7</i>
<i>Figure 3 : Localisation des ZNIEFF incluses dans l'aire d'étude éloigné.....</i>	<i>10</i>
<i>Figure 4 : Localisation des sites Natura 2000 au sein de l'aire d'étude éloignée.</i>	<i>12</i>
<i>Figure 5 : Localisation des habitats naturels, semi-naturels et artificiels.....</i>	<i>18</i>
<i>Figure 6 : Répartition de l'avifaune selon le type de biotope</i>	<i>25</i>
<i>Figure 7 : Répartition des reptiles selon le type de biotope.....</i>	<i>26</i>
<i>Figure 8 : Répartition de l'entomofaune selon le type de biotope</i>	<i>27</i>
<i>Figure 9 : Répartition des mammifères (hors chiroptères) selon le type de biotope.....</i>	<i>28</i>
<i>Figure 10 : Photo du SM4 posé sur la clôture de la ZIP © ECR Environnement (photo prise sur le site d'étude).....</i>	<i>29</i>
<i>Figure 11 : Répartition des chiroptères selon le type de biotope</i>	<i>31</i>

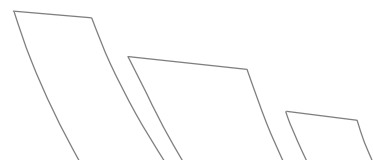
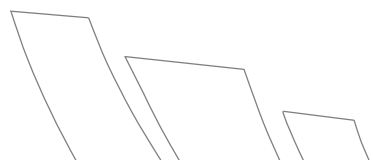


Figure 12 : Répartition des amphibiens recensés sur site selon le type de biotope.....	32
Figure 13 : Classes d'hydromorphologie (GEPPA 1981 modifié). Les classes Vb, Vc, Vd, VI, H correspondent à des sols de zones humides ; les classes IVd et Va et les types de sols correspondants peuvent être exclus par le préfet de région après avis du CSRPN.	45
Figure 14 : Localisation des zones humides effective sur l'aire d'étude éloignée (5km)	46
Figure 15 : Carte des probabilités de zone humide sur l'aire d'étude rapprochée (50m).....	47
Figure 16 : Résultats du diagnostic zone humide.	49
Figure 17 : Localisation des espèces protégées ou remarquable observées (hors chiroptères) au sein de l'aire d'étude	52
Figure 18 : Localisation des espèces de chiroptères au sein de l'aire d'étude	53
Figure 19 : Représentation des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée.	54



1. PREAMBULE

Le projet est mené par la société Hectogone énergie, du groupe Hectogone, créé en 2019 et basé à Argagnon (64). Il vise à implanter une centrale photovoltaïque d'une production d'environ 2 MWc sur une parcelle de 2,3 ha (CE138). La parcelle est un ancien terrain minier autrefois détenu et utilisé par TOTAL E&P FRANCE, qui a fait l'objet d'une réhabilitation et d'une mesure compensatoire par la création d'une zone humide d'une superficie de 0.15 ha.

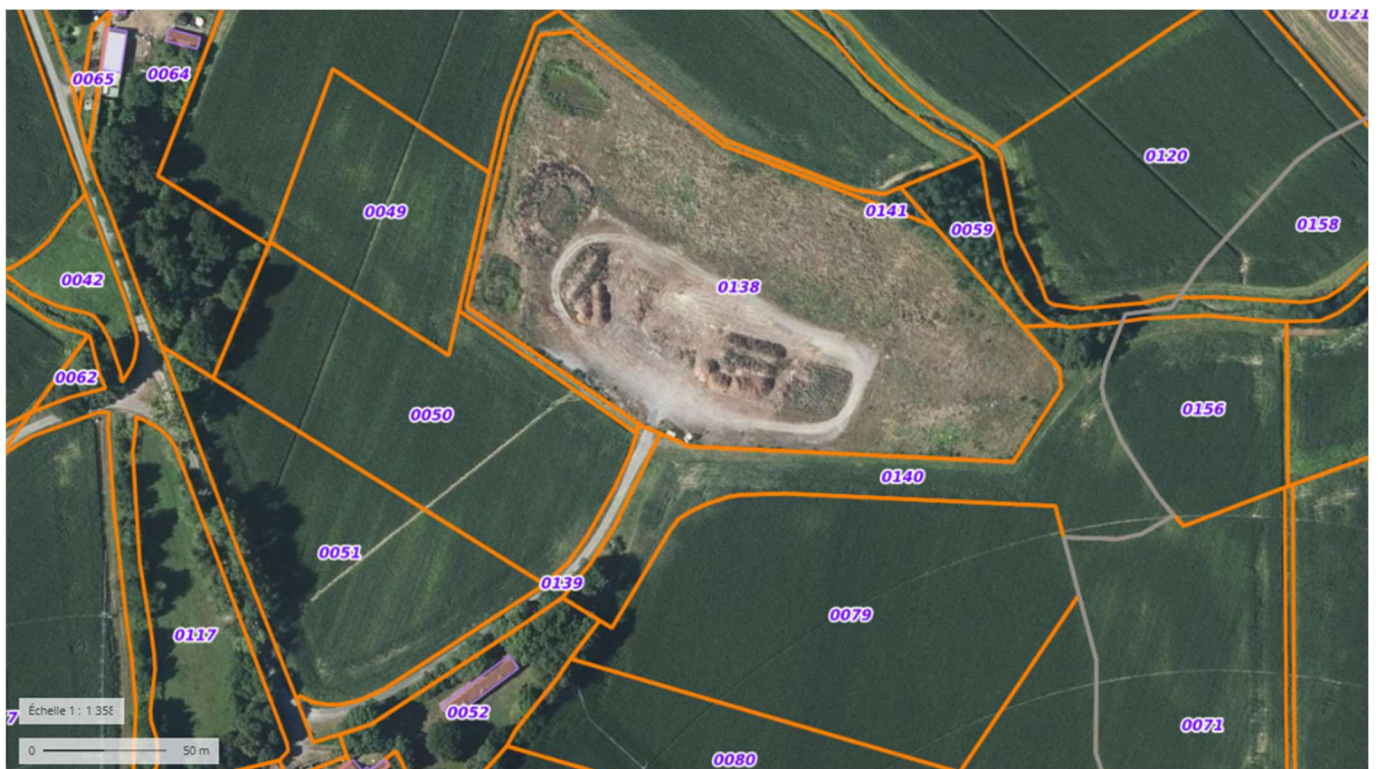
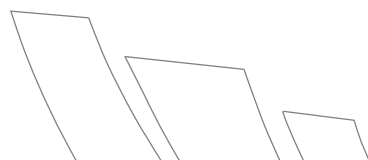


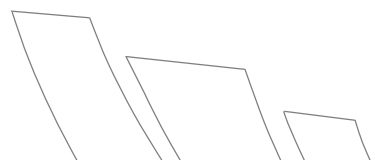
Figure 1 : Localisation de la Parcelle du projet (CE0138)(Source : Géoportail).



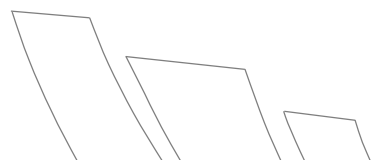
2. METHODOLOGIE APPLIQUEE

Équipe intervenue sur le pré diagnostic		
Rémi Arassus	Flore et habitats	Inventaires de la flore Description des habitats naturels et semi-naturels et interprétation des résultats de terrain.
Aurélié Jeanjean	Faune (Avifaune, mammifères, chiroptères)	Inventaire de l'avifaune, des mammifères et des chiroptères Expertise sur les potentialités d'accueil pour la faune et interprétation des résultats de terrain.
Clémence Portal	Faune (Herpétofaune, entomofaune, amphibiens)	Inventaire de l'herpétofaune, entomofaune et amphibiens. Expertise sur les potentialités d'accueil pour la faune et interprétation des résultats de terrain.

Investigations de terrain
L'objectif des investigations de terrain est de conduire une analyse globale des capacités d'accueil des milieux, basée sur la connaissance des taxons habituellement présents sur ce type d'habitat dans le contexte biogéographique de l'aire d'étude, et d'en définir les principales caractéristiques fonctionnelles. Les différents milieux, naturels ou non, de la zone d'étude ont ainsi été parcourus. L'attention s'est notamment portée sur les habitats naturels ou habitats modifiés présentant à priori le plus fort intérêt écologique, et les supports locaux de diversification des cortèges d'espèces : zones humides et cours d'eau, haies, arbres âgés, boisements et leurs lisières. Les observations opportunistes d'espèces ont été soigneusement consignées. La saison était favorable à l'identification des zones humides selon le critère floristique mais pas le critère pédologique.



Dates des relevés	Conditions météorologiques	Température moyenne	Missions
Inventaires diurnes			
11/06/2025	Ensoleillé – Pas de vent	19°C - 26°C	Inventaires faune
20/06/2025	Ensoleillé, vent faible	28°C	Inventaire flore/habitat/zone humide



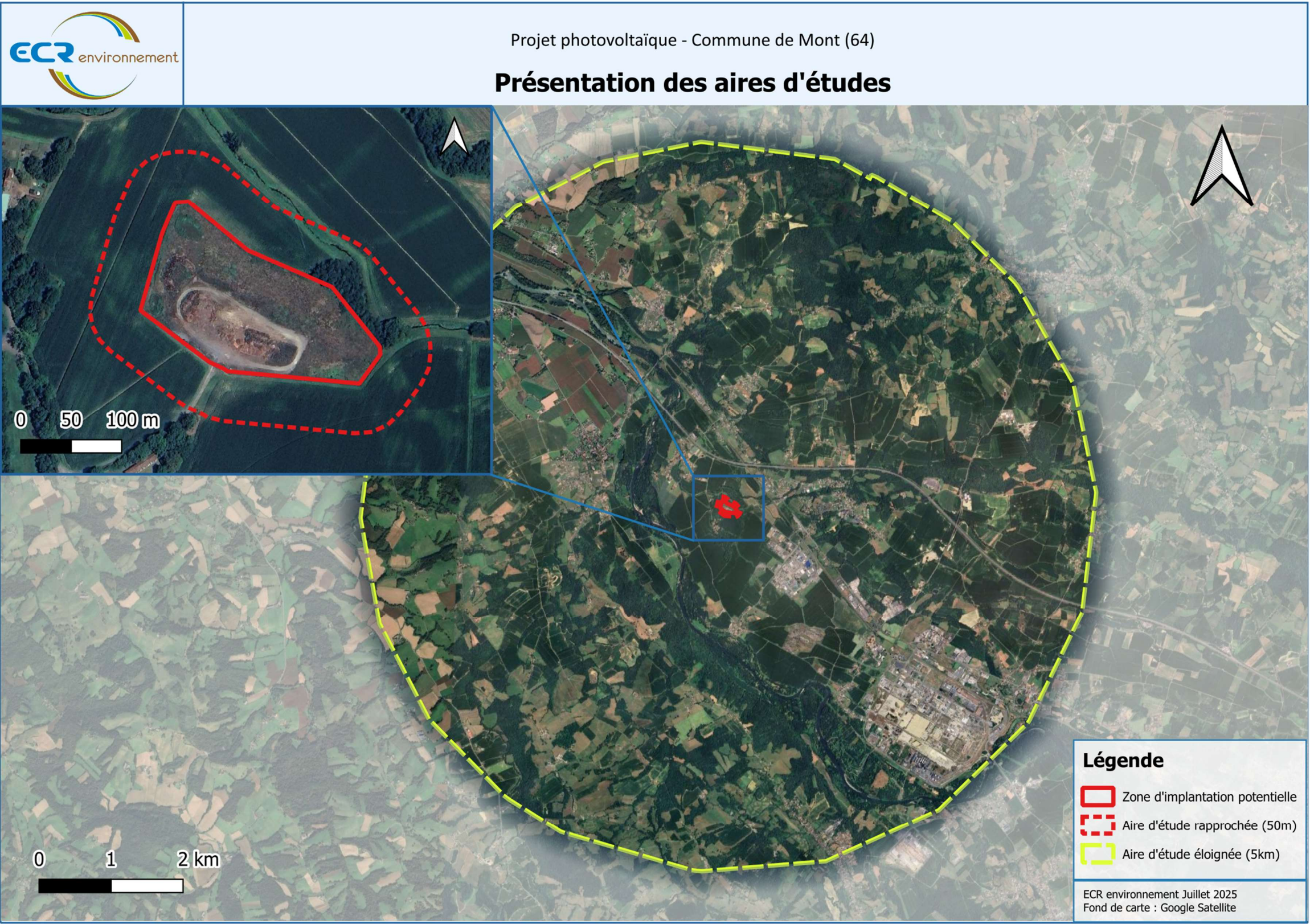


Figure 2 : Localisation des périmètres d'étude.

3. BILAN DES DONNEES DISPONIBLES

Afin de connaître et d'intégrer les sensibilités des espèces et milieux présents ou potentiellement présents au niveau des terrains des périmètres d'investigation et de leur aire d'affluence, différentes personnes ou organismes ressources ont été consultés dans le cadre de cette étude :

Organisme ou personne consultée	Date	Nature des données recueillies
OBV-NA	Juillet 2025	Analyse des données flore locale
Géoportail	Juillet 2025	Zonage du patrimoine naturel local
Oiseaux de France	Juillet 2025	Analyse des données faune locale
INaturaliste	Juillet 2025	Analyse des données faune locale
Ra-na	Juillet 2025	Analyse des données faune locale
INPN	Juillet 2025	Zonage du patrimoine naturel local
LOBELIA	Juillet 2025	Analyse des données flore locale

L'état initial des connaissances avant investigations de terrain est considéré comme bon. De nombreux relevés d'inventaires sont disponibles sur les bases de données naturalistes.

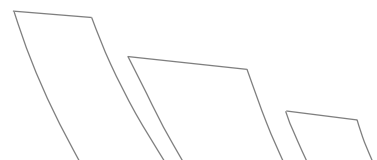
3.1. Zonages du patrimoine naturel

Il est précisé que la distance indiquée dans ce chapitre correspond à la distance mesurée entre les périmètres d'inventaires, réglementaires et l'emprise du projet. Seuls les périmètres situés à moins de 5 km de l'emprise du projet seront analysés. Les informations sur les zones du patrimoine naturel sont issues du site de de l'INPN.

3.1.1. Les périmètres d'inventaires

Les zones d'inventaires n'introduisent pas de régime de protection réglementaire particulier : il s'agit là des territoires dont l'intérêt écologique est reconnu. Il s'agit de sites dont la localisation et la justification sont officiellement portées à la connaissance du public, afin qu'il en soit tenu compte dans tout projet pouvant porter atteinte aux milieux et aux espèces qu'ils abritent.

Remarque : Les ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) visent à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. Ayant été établies en 1989, ces périmètres sont aujourd'hui obsolètes et les populations d'oiseaux sont mieux prises en compte par les ZPS (Zone de Protection Spéciale) destinées aux Oiseaux depuis 1991. Les périmètres des ZICO ne sont pas étudiés ici.



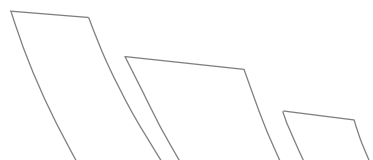
Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type 1**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- **Les ZNIEFF de type 2**, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les ZNIEFF de type 2 peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type 1.

Statut du périmètre	Code et dénomination	Distance	Espèces emblématiques du périmètre (extrait)	Lien écologique avec l'aire d'étude
ZNIEFF de type 2	Réseau hydrographique du Gave de Pau et ses annexes hydrauliques « 720012970 »	730m		

Lors de la rédaction du rapport, le site de l'INPN était inaccessible dû à une attaque informatique empêchant l'accès aux données des ZNIEFF et zones Natura 2000. Un rendu spécifique sur ces questions sera fait ultérieurement.



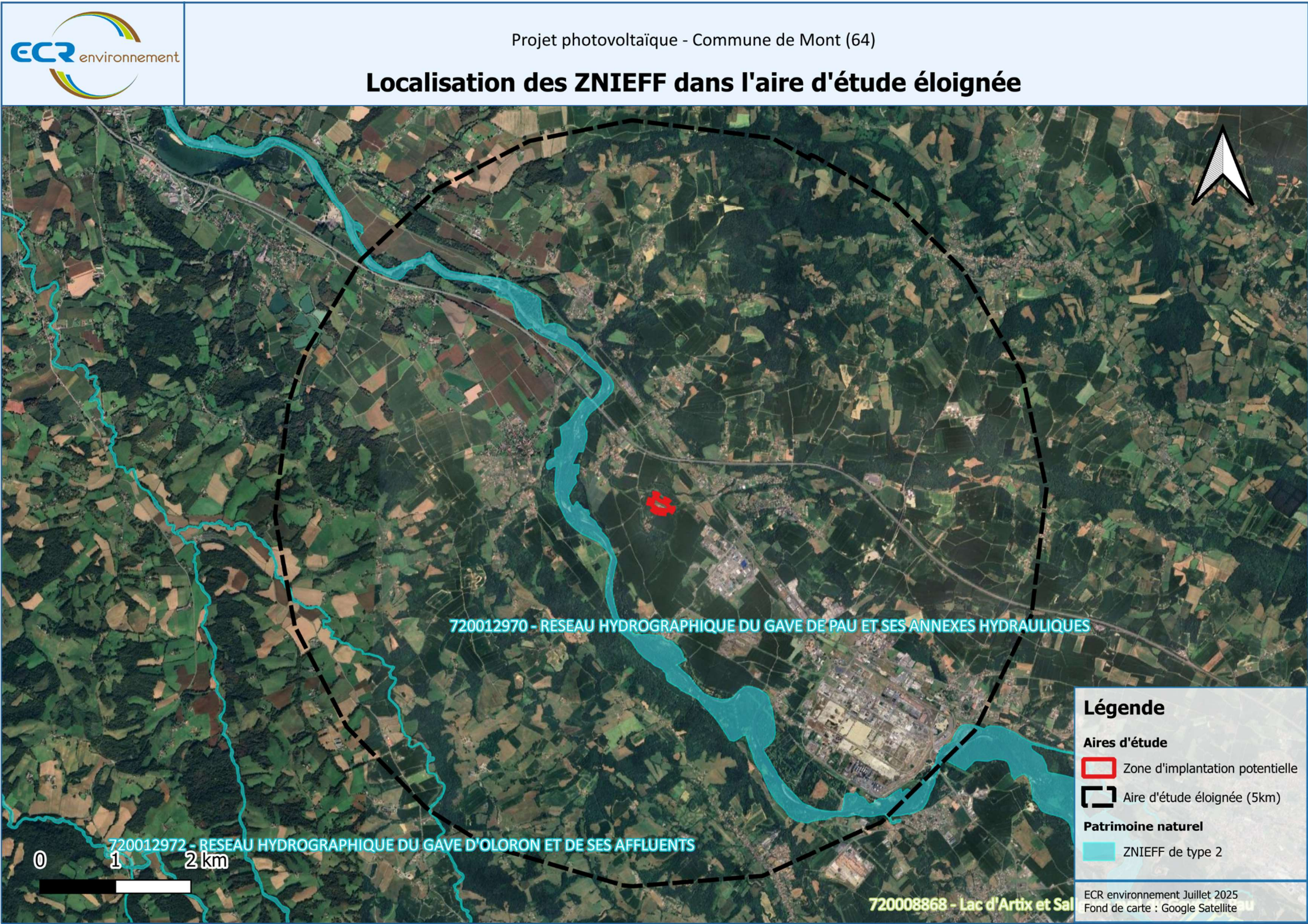


Figure 3 : Localisation des ZNIEFF incluses dans l'aire d'étude éloigné.

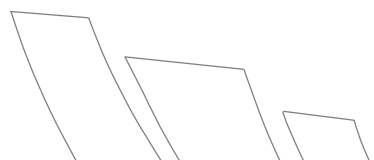
3.1.2. Les périmètres réglementaires – Natura 2000

Consciente de la nécessité de préserver les habitats naturels remarquables et les espèces végétales et animales associées, l'Union Européenne s'est engagée en prenant deux directives, la directive « Oiseaux » en 1979, révisée en 2009 et la directive « Habitats-Faune-Flore » en 1992 et à donner aux Etats membres un cadre et des moyens pour la création d'un réseau européen de sites naturels remarquables, nommé **Natura 2000**.

Ce réseau de sites comprend ainsi l'ensemble des périmètres désignés en application des directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore », c'est-à-dire respectivement d'une part les Zones de Protection Spéciales (ZPS), qui s'appuient sur certains inventaires scientifiques comme les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), et d'autre part les propositions de Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC), futures Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Statut du périmètre	Code et dénomination	Distance	Espèces emblématiques du périmètre (extrait)	Lien écologique avec l'aire d'étude
Natura 2000 Directive habitat	Gave de Pau « FR7200781 »	Proximité immédiate		
Natura 2000 Directive habitat	Vallon du Clamondé « FR7200766 »	4,7 km		

Lors de la rédaction du rapport, le site de l'INPN était inaccessible dû à une attaque informatique empêchant l'accès aux données des ZNIEFF et zones Natura 2000. Un rendu spécifique sur ces questions sera fait ultérieurement.



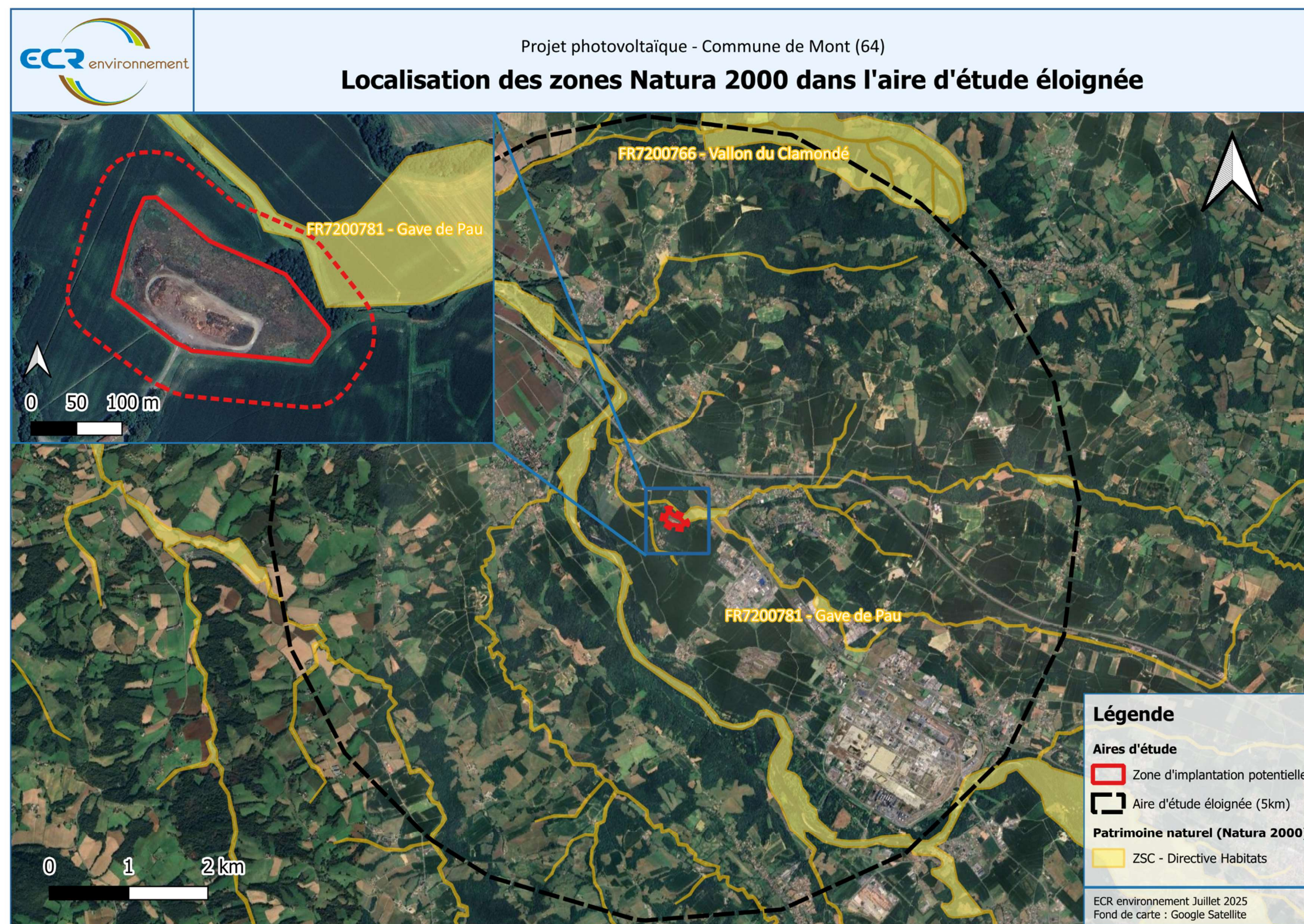


Figure 4 : Localisation des sites Natura 2000 au sein de l'aire d'étude éloignée.

3.1.3. Autres périmètres réglementaires

Conservatoire des espaces naturels (CEN)

Les 29 Conservatoires d'espaces naturels contribuent à mieux connaître, préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel et paysager notamment par la maîtrise foncière. Les Conservatoires interviennent aussi par la maîtrise d'usage au moyen de conventions de gestion principalement.

La commune de Mont n'est pas concernée par un site géré par le CEN Nouvelle-Aquitaine.

Parc naturel régional

Les parcs naturels régionaux ont pour objectif d'établir « une politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire » selon l'article L333-1 du Code de l'Environnement. Ses objectifs sont la protection et la gestion de la biodiversité ainsi que du patrimoine culturel à large échelle, la bonne gouvernance et l'accueil du public. Un parc national est classiquement composé de deux zones : le cœur de parc et une aire d'adhésion.

Le site n'est pas concerné par un parc naturel régional, le plus proche est le parc « Pyrénées ariégeoises » (FR8000047), à 140 km à l'Est.

Arrêté de protection de biotope (APB)

L'arrêté de protection de biotope a pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental, dont la mise en œuvre est relativement souple. En effet, la plupart des arrêtés de protection de biotope font l'objet d'un suivi soit directement à travers un comité placé sous l'autorité du Préfet, soit indirectement dans le cadre de dispositifs tels que Natura 2000 et par appropriation par les acteurs locaux.

Le projet n'est pas concerné par un Arrêté de Protection de Biotope.

Réserves naturelles

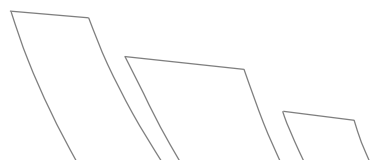
- *Réserves Naturelles Régionales*

Le classement des réserves naturelles régionales est de la compétence du Conseil Régional qui peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer des territoires présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels.

Aucune Réserve Naturelle Régionale n'est présente sur le site d'étude.

- *Réserves Naturelles Nationales*

Les Réserves Naturelles Nationales ont pour but de protéger d'une manière forte un patrimoine naturel d'intérêt national. La réserve naturelle est classée par décret ministériel. Un gestionnaire de la réserve est désigné par l'Etat.



Une réglementation et une servitude d'utilité publique sont mises en place afin de garantir la protection des espèces et des milieux naturels. Le principe à observer est l'interdiction des activités nuisibles à la protection de la nature.

Le site n'est concerné par aucune Réserve Naturelle Nationale.

- *Réserves de Biosphère*

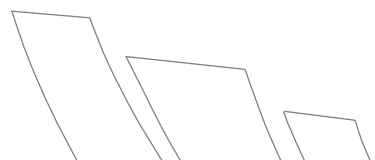
Une réserve de biosphère est un espace terrestre ou marin désigné internationalement dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère. Ce réseau mondial tend à promouvoir une relation équilibrée entre l'homme et la nature, et à faciliter la coopération dans le domaine de la recherche, notamment à travers les réserves transfrontalières.

Le projet n'est pas concerné par une réserve de Biosphère.

- *Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS)*

Les réserves naturelles sont une association au titre de la loi de 1901. Elle est soutenue par l'Etat sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie, par certaines collectivités ou encore par divers mécènes. Elles visent à protéger, gérer et faire découvrir les espaces de nature. Pour cela, elles mettent en place avec l'appui des préfets, des décrets visant à réglementer les activités sur certains sites naturels. Ces réserves sont définies par l'article L332-1 du Code de l'Environnement.

Aucune réserve naturelle n'a été identifiée à proximité du projet.



4. INVENTAIRES NATURALISTES

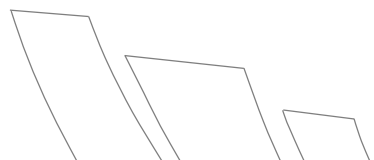
4.1. Méthodologie d'évaluations des niveaux d'enjeu écologique

La détermination des enjeux permet d'associer une valeur d'importance à une espèce ainsi qu'à son habitat. En effet, plus un enjeu est élevé, plus les mesures à prendre sont strictes et contraignantes pour le projet. La détermination des enjeux liés à la biodiversité n'est pas faite de manière relative. Elle s'appuie sur tous les outils de protection élaborés à l'échelle internationale, européenne, nationale, régionale et parfois locale.

Le niveau d'enjeu pour chaque élément est évalué selon différents critères :

- **L'inscription à la Directive Habitat-Faune-Flore**, qui est une directive européenne datant du 21 mai 1992 et qui est relative à la préservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Les espèces intégrant l'annexe IV sont particulièrement importantes car elles sont listées comme étant d'intérêt communautaire, et nécessitent une protection stricte. Les oiseaux inscrits à l'annexe I de la **Directive Oiseaux** sont également importants à prendre en compte.
- La **protection au niveau national**, selon les différents arrêtés ministériels par taxons. En effet, selon certaines conditions, les espèces et leurs zones de reproduction ou de quiétude peuvent être protégées par la loi française.
- Le statut de l'espèce sur les **listes rouges** mondiales, nationales et régionales établies par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Ces listes permettent d'indiquer le statut de menace de toutes les espèces : Préoccupation mineure (LC), quasi menacée (NT), vulnérable (VU), en danger (EN) et en danger critique (CR).
- La caractérisation des espèces définies comme **déterminantes ZNIEFF** (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), qui sont considérées comme des espèces remarquables pour la biodiversité, menacées, ou encore jugées importantes pour l'écosystème.
- L'**occurrence régionale**, qui mesure le degré de représentation de l'espèce dans la région. Cette information est recueillie généralement sur les sites participatifs comme faune-aquitaine.org ou de documents issus de recherches scientifiques qui communiquent ces informations.
- Le **statut biologique** de l'espèce dans l'aire d'étude. Il se décline en plusieurs statuts : Non reproducteur, possible, probable et certain. Le statut biologique est décrit lors des inventaires en fonction des observations faites et il est déterminé notamment grâce aux comportements des espèces sur le terrain.
- Le **contexte local et l'avis d'expert** écologue permettent de pondérer les enjeux finaux. L'observateur relève les exigences écologiques pour chaque espèce et les confrontes à l'analyse des milieux faite sur place.

Les enjeux seront évalués de nuls à forts selon l'échelle ci-dessous :



Non applicable	Faibles	Modérés	Notables	Forts	Très forts	Majeurs
----------------	---------	---------	----------	-------	------------	---------

Pour chacun de ces critères, une note est donnée par espèce. La note totale permet ensuite d'attribuer des enjeux à chaque espèce.

Évaluation des enjeux des habitats et de la flore

Concernant l'évaluation des enjeux des habitats et de la flore, elle est définie de manière plus arbitraire que pour l'évaluation de la faune. En effet, le niveau d'enjeux pour chacun des éléments observés a été évalué selon différents critères sans attribution de note :

- L'inscription à la directive Habitats-Faune-Flore ;
- Les statuts de protection à différents niveaux (national, régional ou départemental) ;
- L'inscription sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la région ;
- Le niveau de vulnérabilité sur les listes rouges mondiales, européennes, nationales et régionales ;
- Les statuts de rareté/menace du taxon à différentes échelles (national, régional et départemental) ;

Plus une espèce ou un habitat sera concerné par ces critères et plus son enjeu de conservation sera important. Il convient alors à l'écologue d'attribuer un enjeu en fonction de son avis d'expert et du contexte local.

Les enjeux sont codifiés de la même façon que pour la faune :

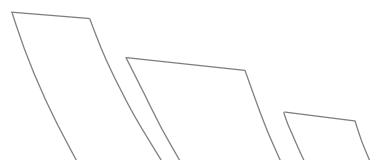
Non applicable	Faibles	Modérés	Notables	Forts	Très forts	Majeurs
----------------	---------	---------	----------	-------	------------	---------

Évaluation des enjeux cumulés faune, flore et habitat

Une cartographie cumulant les enjeux identifiés dans les parties faune, flore et habitat est réalisée à la fin de l'état initial du milieu naturel. Les enjeux les plus forts sont conservés, par exemple, si l'habitat d'un reptile à enjeux moyens correspond à un habitat d'intérêt communautaire à enjeux forts, alors sur la carte, seul apparaîtra le niveau fort de l'enjeu habitat.

Les enjeux sont codifiés de la même façon que précédemment :

Non applicable	Faibles	Modérés	Notables	Forts	Très forts	Majeurs
----------------	---------	---------	----------	-------	------------	---------



4.2. Habitats naturels, semi-naturels et artificiels

Les principaux types de milieux présents sur la zone d'étude sont :

- Friche anthropisée
- Boisement mixte
- Mare et fossé hygrophile
- Berges de cours d'eau
- Cultures

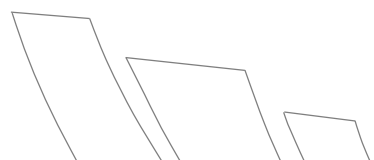
Les grands types de milieux présents sont localisés et décrits dans les fiches ci-après.

Chaque fiche présente :

- Les principaux éléments d'intérêt (habitats, flore et faune) à prendre en compte ;
- L'intérêt écologique pressenti de ce type d'habitat au sein de la zone d'étude ;
- Les éléments nécessitant une prise en compte réglementaire.

Une cartographie permettant de localiser les différents milieux est présentée ci-après.

Pour l'ensemble des items, les éléments présentés peuvent être avérés (observations de terrain par ECR environnement ou données bibliographiques récentes) ou pressentis sur la base des connaissances bibliographiques mises en perspective avec les habitats présents sur la zone d'étude.



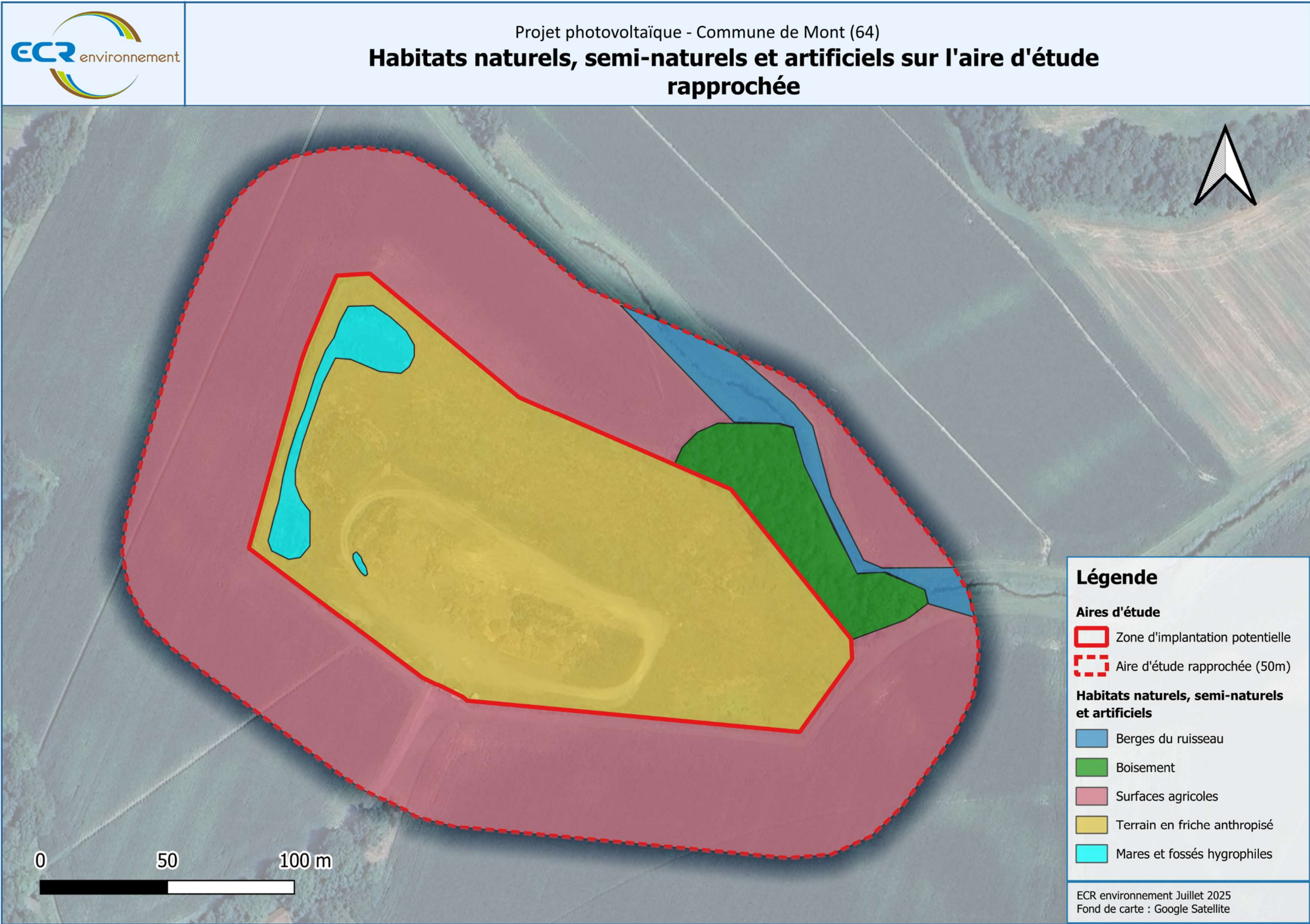
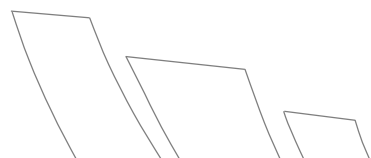


Figure 5 : Localisation des habitats naturels, semi-naturels et artificiels.

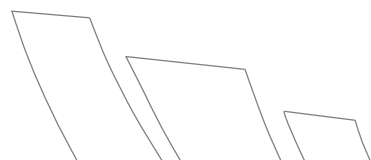
Cultures	
Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte	
- Habitats naturels et semi-naturels : Cet habitat est soumis à une activité agricole plus ou moins intense. - Espèces végétales remarquables : Aucune espèce végétale remarquable n'a été observée. - Espèces animales : Cf partie Faune	 - Fonctionnalités écologiques : Milieu servant de zone d'alimentation pour des espèces migratrices ou sédentaires se nourrissant au sol. Habitat de transit pour les mammifères. Malgré tout, ce milieu est fonctionnellement pauvre.
Intérêt écologique	
Général	Par thématique
Faible	Habitats naturels et semi-naturels : Faible
	Espèces végétales : Faible
	Espèces animales : Faible
	Fonctionnalités écologiques : Faible
Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire	
Habitats d'intérêt communautaire	Non : il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire
Espèces protégées remarquables et/ou patrimoniales	Flore : NON
Espèces protégées communes	Flore : NON
Zones humides	Pro parte

Abréviations : LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée), VU (vulnérable), AI (Annexe I de la directive oiseaux)



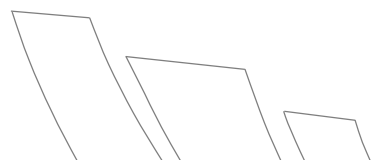
Terrain en friche anthropisé	
Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte	
- Habitats naturels et semi-naturels : Cet habitat comprend un ancien terrain minier qui a subi une réhabilitation. Il accueille un cortège floristique de milieu ouvert. - Espèces végétales remarquables : Aucune espèce végétale remarquable n'a été observée. - Espèces animales : Cf partie Faune	
	- Fonctionnalités écologiques : Milieu servant de zone d'alimentation pour des espèces migratrices ou sédentaires se nourrissant au sol. Habitat de transit pour les mammifères. Malgré tout, ce milieu est fonctionnellement pauvre.
Intérêt écologique	
Général	Par thématique
Modérés	Habitats naturels et semi-naturels : Faible
	Espèces végétales : Modérés
	Espèces animales : Modérés
	Fonctionnalités écologiques : Modérés
Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire	
Habitats d'intérêt communautaire	Non : il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire
Espèces protégées remarquables et/ou patrimoniales	Flore : NON
Espèces protégées communes	Flore : NON
Zones humides	Pro parte

Abréviations : PN (Protection Nationale), LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée), CR (en danger critique), AI (Annexe I de la directive oiseaux)



Mares et fossés humides	
Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte	
- Habitats naturels et semi-naturels : Cet habitat est composé de plusieurs mares reliée par un fossé. Il a été créé dans le cadre d'une compensation environnementale. Une flore caractéristique des milieux humides est présente (<i>Typha latifolia</i>, <i>Populus nigra</i>, <i>Juncus conglomeratus</i>, <i>Salix alba</i>, <i>Phalaris arundinacea</i>, <i>Lythrum salicaria</i>...). Cet habitat n'est pas connecté au ruisseau proche. - Espèces végétales remarquables : Aucune espèce végétale remarquable n'a été observée. - Espèces animales : Cf partie Faune	 - Fonctionnalités écologiques : Cet habitat peut être utilisé par une large biodiversité. Milieu servant de zone d'alimentation, refuge et nidification d'un certain nombre d'oiseaux. Il accueille des populations d'amphibiens et de reptiles comme site de vie, d'alimentation et de reproduction. Ce milieu est également favorable aux odonates. Ces bassins ont également un rôle fonctionnel dans la régulation et la filtration des eaux de pluie. Les bassins offrent donc une très bonne capacité d'accueil pour la faune et la flore.
Intérêt écologique	
Général	Par thématique
Fort	Habitats naturels et semi-naturels : Modérés
	Espèces végétales : Modérés
	Espèces animales : Fort
	Fonctionnalités écologiques : Notable
Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire	
Habitats d'intérêt communautaire	NON : il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire
Espèces protégées remarquables et/ou patrimoniales	Flore : NON
Espèces protégées communes	Flore : NON
Zones humides	Humide

Abréviations : PN (Protection Nationale), PR (Protection Régionale), LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée), CR (en danger critique)



Boisement

Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte

- **Habitats naturels et semi-naturels** : Il s'agit d'un bosquet en bordure Nord-Est du projet. Il borde l'Henx. Il accueille un cortège d'espèces des milieux boisés dont quelques espèces caractéristiques de zones humides, notamment proche du ruisseau. Son état est considéré comme dégradé par la présence d'une espèce exotique envahissante, *Robinia pseudoacacia*.

- **Espèces végétales remarquables** : Aucune espèce végétale remarquable n'a été observée.

Espèces animales : Cf partie Faune



- **Fonctionnalités écologiques** : Ces habitats abrite un cortège spécialisé d'espèces végétales et animales. Ils servent de refuges à de nombreuses espèces qui y trouve abris et ressources. Ils servent de corridors pour le déplacement d'espèces à travers les paysages agricoles et permette ainsi le décloisonnement génétique des populations. Ils protègent aussi de l'érosion des sols tout en retenant l'eau et créant des microclimats plus frais.

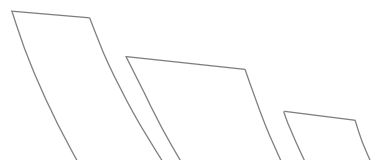
Intérêt écologique

Général	Par thématique
Notable	Habitats naturels et semi-naturels : Modérés
	Espèces végétales : Modérés
	Espèces animales : Notable
	Fonctionnalités écologiques : Notable

Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire

Habitats d'intérêt communautaire	Non : il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire
Espèces protégées remarquables et/ou patrimoniales	Flore : NON
Espèces protégées communes	Flore : NON
Zones humides	Pro parte

Abréviations : PN (Protection Nationale), PR (Protection Régionale), LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée), CR (en danger critique), AI (Annexe I de la directive oiseaux)



Berges de cours d'eau (l'Henx)

Principaux éléments d'intérêt à prendre en compte

- **Habitats naturels et semi-naturels** : Sur la bordure Nord-Ouest de la zone du projet coule un cours d'eau, l'Henx qui est un affluent du Gave de Pau. Il est inscrit dans la zone Natura 2000 directive Habitat du Gave de Pau. Ses berges abritent un cortège d'espèces caractéristique de zones humides (*Carex pendula*, *Typha latifolia*, *Alnus glutinosa*). Son état est considéré comme dégradé par la présence d'espèces exotiques envahissantes (*Cyperus eragrostis*, *Impatiens glandulifera*).
- **Espèces végétales remarquables** : Aucune espèce végétale remarquable n'a été observée.
- **Espèces animales** : Cf partie Faune



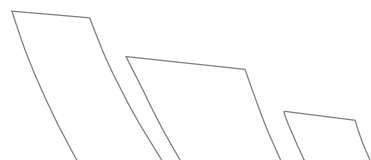
- **Fonctionnalités écologiques** : Cet habitat offre une protection pour le cours d'eau en stabilisant les berges et piégeant les sédiments, les engrais et pesticides issu de l'activité agricole environnante. Il sert de refuge à l'entomofaune ainsi que de zone de déplacement pour des petits mammifères, amphibiens et oiseaux. Les cours d'eau forment d'important corridors écologiques qui favorise le déplacement des espèces entre différents habitats fragmentés et le décloisonnement génétique. Cet habitat a un rôle écologique important mais son état est très dégradé.

Intérêt écologique

Général	Par thématique
Fort	Habitats naturels et semi-naturels : Modérés
	Espèces végétales : Modérés
	Espèces animales : Fort
	Fonctionnalités écologiques : Notable

Présence d'éléments nécessitant une prise en compte réglementaire

Habitats d'intérêt communautaire	Non : il ne s'agit pas d'habitats d'intérêt communautaire
Espèces protégées remarquables et/ou patrimoniales	Flore : NON
Espèces protégées communes	Flore : NON
Zones humides	Pro parte



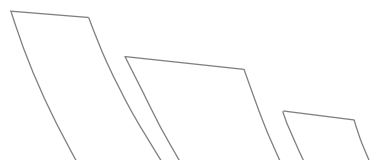
4.3. Inventaires Faune

L'unique campagne d'inventaire a mis en évidence la présence de **51 espèces faunistiques** dans la zone d'étude. Les taxons les plus représentés sont les oiseaux.

Avifaune

Parmi les espèces observées, **19 espèces d'oiseaux** ont été recensées. La protection nationale (Article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) est effective sur 15 espèces. Parmi elles, **4 espèces à enjeux de conservation** ont été observées. La plupart des espèces occupent les milieux ouverts en tant que zone d'alimentation. En effet, une espèce de rapaces a été contactée, il s'agit du Milan noir (*Milvus migrans*). Espèce généraliste pour ses zones de chasse, le Milan noir ne semble pas s'installer dans cette zone d'étude pour se reproduire aux vues de l'absence de milieux boisés important. De plus, deux espèces d'hirondelles, l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) et l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) ont été observées en chasse sur toute la zone d'étude. Le Martinet noir (*Apus apus*) a aussi été contacté en chasse et en transit dans la zone. Comme le Milan noir, la ZIP ne comporte pas d'habitats favorables à leur installation pour la reproduction, puisque ces espèces sont anthropophiles.

Parmi l'ensemble de l'avifaune relevée, celle-ci se divise en 5 cortèges. Les espèces se répartissent dans des cortèges en fonction de leur spécialisation, cependant, il existe des espèces ubiquistes qui peuvent se rencontrer dans une large gamme d'habitats, ce sont des espèces dites « généralistes » comme l'Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) et la Pie bavarde (*Pica pica*). La diversité des cortèges est étroitement liée à la diversité des habitats sur l'aire d'étude. Or ici, c'est le cortège des espèces généralistes qui domine (43%). On retrouve comme précédemment évoqué, le Milan noir, mais aussi la Mésange à longue queue ou encore le Rougegorge familier. Ensuite, ce sont les milieux urbains qui sont représentés (29%) par les deux espèces d'hirondelles notamment et le Martinet noir, mais également par le Rougequeue noir ou encore la Bergeronnette grise. Puis, les espèces des milieux ouverts et semi-ouverts (14%) contactées sont la Fauvette à tête noire (aussi espèce généraliste), l'Hirondelle rustique (aussi espèce anthropophile) et l'Hypolaïs polyglotte. Ensuite, il s'en suit le cortège des milieux boisés (9%) où nous avons observé le Geai des chênes et le Lorient d'Europe. Enfin, le cortège le moins représenté concerne celui des milieux humides (5%) représenté par le Héron garde-bœufs qui fréquente aussi de façon opportuniste les prairies ouvertes et parcelles agricoles. Certaines espèces issues de la bibliographie peuvent être qualifiées d'espèces potentiellement présentes.



Proportion spécifique d'oiseaux (%) par rapport au type de biotope

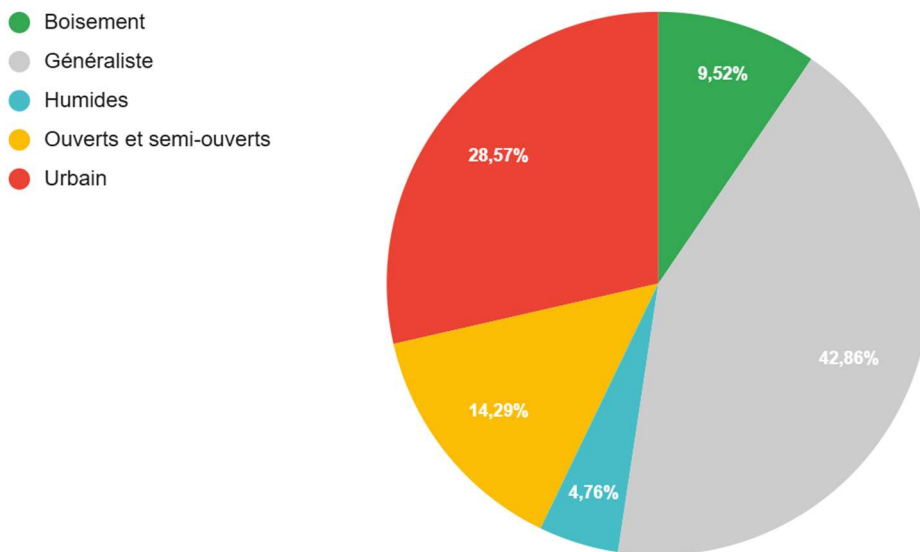


Figure 6 : Répartition de l'avifaune selon le type de biotope

Reptiles

Deux espèces de reptiles ont été recensées au sein de l'aire d'étude. Il s'agit du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), espèce anthropophile et ubiquiste et de la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*), espèce associée aux zones humides préférentiellement, mais parfois rencontrée loin de l'eau. Plusieurs individus de Lézard des murailles ont été observés au niveau du bâti proche de l'entrée du site et la Couleuvre helvétique a été observée en bordure de zone humide au nord-ouest du site. Ce faible nombre d'espèces recensées sur la zone peut s'expliquer par le fait qu'un unique inventaire a été réalisé et que la météo ce jour-là s'est avérée très chaude et donc peu favorable à l'observations des reptiles. Il est à noter que l'ensemble des reptiles de France métropolitaine est protégé en France au titre de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, protégeant les individus et leurs habitats. Ces espèces constituent une contrainte réglementaire pour le projet. Plusieurs espèces ont été recensées dans la bibliographie mais seulement une supplémentaire pourrait s'installer dans la zone d'étude, il s'agit de la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*). Les zones à enjeux pour ce cortège s'expriment par la présence des ronciers, de bâti et d'une zone humide bien végétalisée.

Proportion spécifique de reptiles (%) par rapport au type de biotope

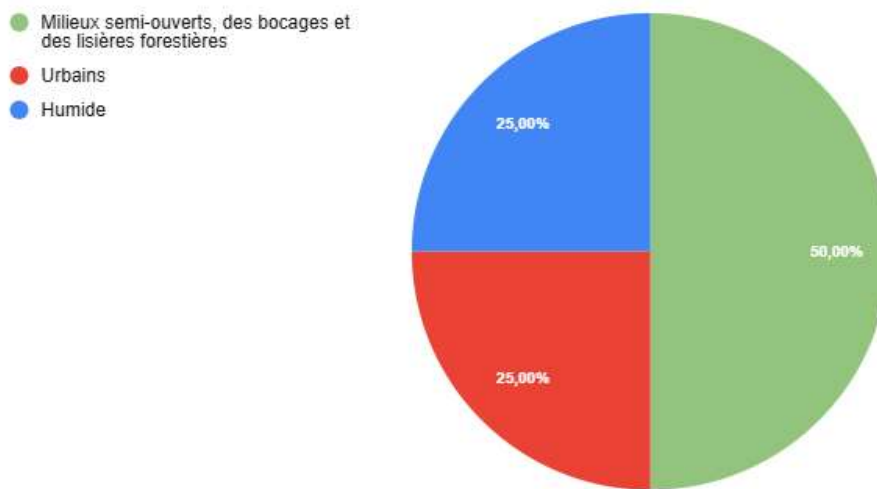


Figure 7 : Répartition des reptiles selon le type de biotope

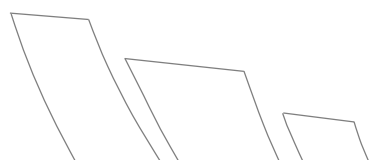
Entomofaune

Réaliser un seul inventaire de l'entomofaune au mois de juin constitue une première approche utile pour appréhender la diversité entomologique d'un écosystème, mais cette fenêtre temporelle reste sous-optimale. En effet, de nombreuses espèces d'insectes présentent des phénologies marquées, avec des pics d'abondance et d'activité qui se manifestent plus tôt ou plus tard dans la saison, notamment au début du printemps ou à la fin de l'été, en fonction des conditions climatiques et des groupes taxonomiques. Cependant, ce passage en juin a permis d'inventorier 16 espèces de l'entomofaune. Parmi ces 16 espèces, on compte 9 espèces d'odonates, 3 d'orthoptères et 4 de lépidoptères. Ce faible nombre de lépidoptères peut être expliqué par la météo assez chaude le jour de l'inventaire et pour les orthoptères, début juin reste assez précoce pour l'observation de ces espèces dont le pic d'activité s'étend généralement de juillet à septembre, durant les mois les plus chauds. L'ensemble des individus observés ce jour-là n'étaient d'ailleurs pas tout à fait adultes, rendant leur identification difficile, incertaine voire impossible pour certains.

A l'issue de cet inventaire, 2 espèces à enjeux ont été recensées sur le site d'étude. Il s'agit de 2 espèces d'odonates : le Gomphe semblable et le Gomphe joli. Bien que les populations françaises soient relativement stables, ces deux espèces sont quasi-menacées en Europe et dans le monde. La responsabilité de la région dans la conservation de ces espèces est donc à prendre en compte en plus de leurs statuts respectifs.

De plus, la bibliographie locale mentionne 3 espèces à enjeux supplémentaires sur la commune. Parmi elles, 1 espèce de rhopalocères : le Cuivré des marais est considéré comme potentiellement présent en raison de la présence d'au moins une de ses plantes hôtes (plante sur laquelle la femelle pond ses œufs afin que les chenilles s'en nourrissent) : *Rumex conglomeratus*, espèce de milieux humides.

Ainsi, pour le Cuivré des marais, comme pour les deux espèces de Gomphe inventoriées sur site, les zones à enjeux s'expriment par la présence de milieux ouverts pour l'alimentation et la proximité de plusieurs zones humides.



Bien qu'aucune des autres espèces inventoriées sur site ou dans la bibliographie ne présente d'enjeu de conservation, ces espèces restent à prendre en compte car elles font partie intégrante de l'écosystème.

Proportion spécifique de l'entomofaune (%) par rapport au type de biotope

- Milieux ouverts et semi-ouverts
- Humide

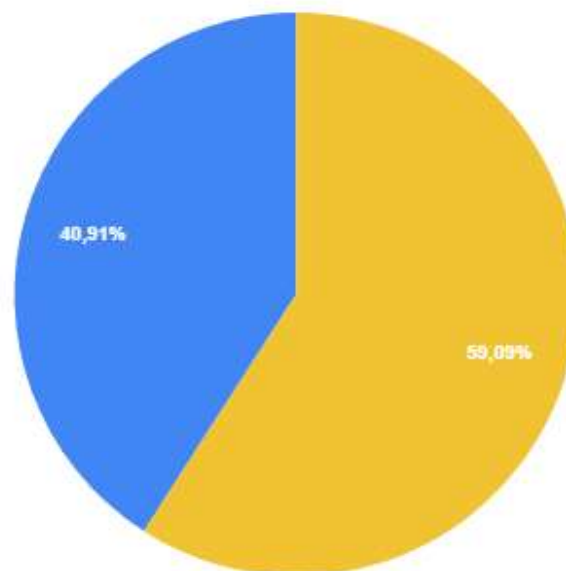
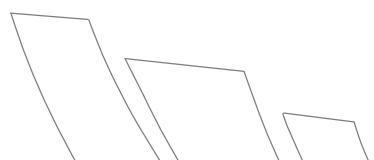


Figure 8 : Répartition de l'entomofaune selon le type de biotope

Mammifères (hors chiroptères)

Concernant les mammifères terrestres (hors chiroptères), **deux espèces** sans enjeux de conservation particulier ont été identifiées à l'aide de traces (empreintes et fèces). Il s'agit du Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) et du Renard roux (*Vulpes vulpes*). Ces espèces sont associées aux milieux bocagers, où elles s'alimentent, transitent et se reproduisent dans ces zones. La ZIP étant clôturée freine cette fréquentation, mais les individus peuvent s'y retrouver de façon opportuniste. Notamment pour le Renard roux qui peut venir chasser dans la zone humide. Concernant la bibliographie, plusieurs espèces ont été qualifiées de potentiellement présentes, par exemple, la Martre des pins ou encore une espèce protégée nationalement, le Hérisson d'Europe. La probabilité de présence, dans ce cas, est cependant altérée par la clôture délimitant tout le site d'étude.



Proportion spécifique de mammifères hors chiroptères (%) selon le type de biotope

● Milieux bocagers

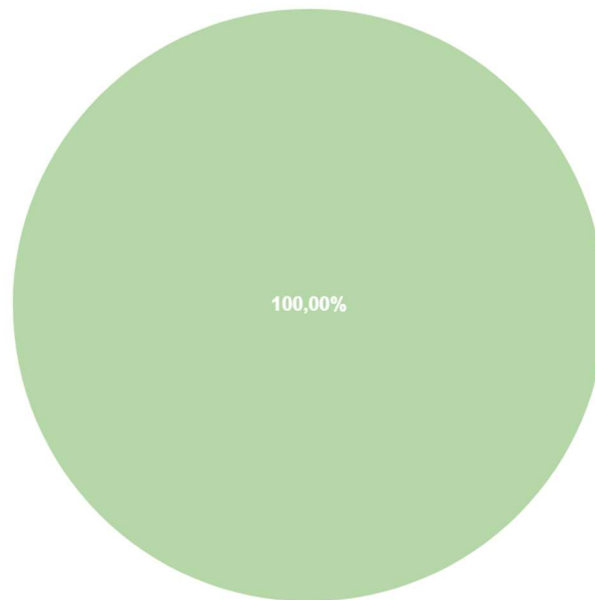


Figure 9 : Répartition des mammifères (hors chiroptères) selon le type de biotope

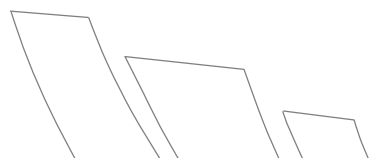
Chiroptères

L'ensemble des espèces de chiroptères est protégé en France au titre de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, protégeant les individus et leurs habitats. Ces espèces sont susceptibles de constituer une contrainte réglementaire pour le projet.

La prospection diurne a permis d'observer les arbres de la zone tampon (50 m) afin de recenser les cavités favorables aux chiroptères et zone à étudier lors de la pose de l'enregistreur passif. Aucun arbre à cavité favorable aux chiroptères arboricoles n'a été recensé. L'enregistreur passif type SM4 Bat a été posé en limite de la ZIP proche du milieu humide qui est une zone de chasse préférentielle pour ce groupe. Ainsi, la batbox a enregistré 9 nuits d'écoute, du 11 juin au 20 juin récupération au petit matin.

A la suite de ces enregistrements, 11 espèces de chiroptères ont été détectées :

- Barbastelle d'Europe
- Grand rhinolophe
- Minioptère de Schreibers
- Noctule commune
- Noctule de Leisler
- Oreillard gris
- Petit rhinolophe
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Nathusius
- Sérotine commune



En ce sens, la parcelle peut être utilisée comme zone de chasse par ces individus (surtout autour des zones humides riches en insectes), et notamment de transit. Aucune espèce de chiroptère sur la commune n'a été recensée dans la bibliographie.

Les données issues des batbox ont traitées sur le logiciel SonoChiro V4. Une vérification des indices de confiance est réalisée pour chaque espèce. Si, par exemple, l'indice de confiance de 4 est contrôlé bon sur 5 échantillons mais que l'indice 3 n'est pas bon sur 1 échantillon alors toutes les données supérieures à l'indice de confiance 4 sont conservées. Cette méthode est répétée pour chaque espèce. Ensuite, il s'agit de définir le nombre de contact par espèce qui se traduit par la présence d'un cri ou plus dans un pas de temps de 5 secondes.

Les résultats pour chaque espèce seront soumis à un coefficient de détectabilité qui varie en fonction des espèces et du milieu échantillonné, certaines sont plus facilement détectable que d'autres. En milieu ouvert, les rhinolophes sont les moins détectables (5 mètres) à l'inverse de la Noctule commune (100 mètres).

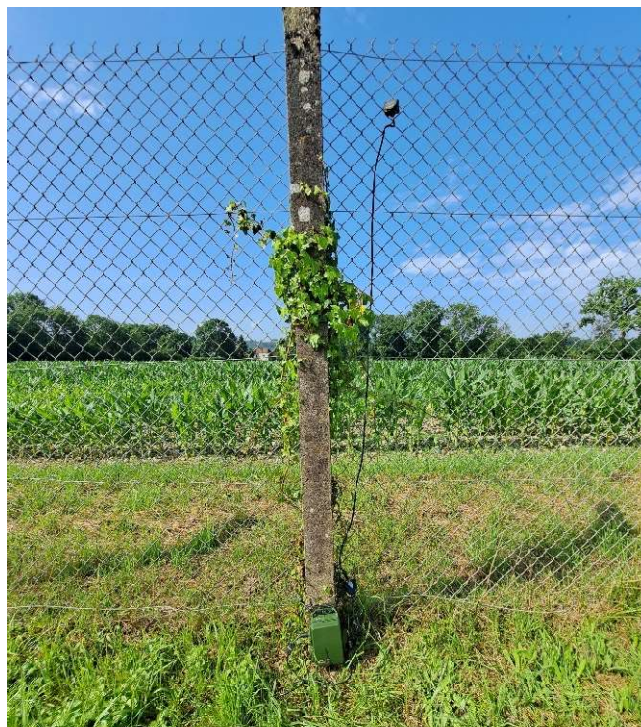


Figure 10 : Photo du SM4 posé sur la clôture de la ZIP © ECR Environnement (photo prise sur le site d'étude)

Les résultats représentant l'activité chiroptérologique selon l'espèce par nuit sont présentés ci-dessous.

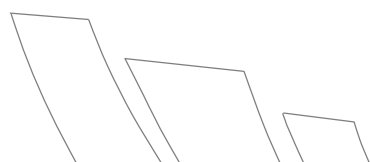


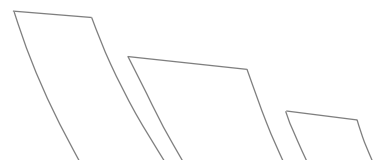
Tableau 1 : Résultats de l'enregistreur automatique passif

Activité par espèce	Période de mise-bas et élevage des jeunes								
	11/06/2025	12/06/2025	13/06/2025	14/06/2025	15/06/2025	16/06/2025	17/06/2025	18/06/2025	19/06/2025
Barbastelle d'Europe		1,7			1,7	1,7	1,7		3,4
Grand rhinolophe					2,5			2,5	
Minioptère de Schreibers									0,83
Noctule commune	11,5	4,75	7	7,75	1,75	5,5	2	5	1,5
Noctule de Leisler						0,31			
Oreillard gris								0,71	
Petit rhinolophe					5				
Pipistrelle commune	192,56	148,57	107,9	87,15	407,53	213,31	269,75	214,14	210,82
Pipistrelle de Kuhl	0,83		0,83		1,66		2,49		0,83
Pipistrelle de Nathusius	14,94	19,09	0,83	3,32	3,32	6,64	4,15	3,32	13,28
Sérotine commune		2,13				4,26	0,71		2,84

Faible	Moyen	Fort	Très fort
--------	-------	------	-----------

L'analyse des données révèle une activité chiroptérologique moyenne, une diversité forte et une dominance par la Pipistrelle commune.

Ainsi, les espèces recensées se divisent en 5 cortèges d'habitats dont trois espèces généralistes. C'est-à-dire que ces espèces ont une plasticité écologique importante, elles peuvent s'installer dans une large gamme d'habitats. Alors, elles peuvent utiliser tous les habitats du projet. Il s'agit du Petit rhinolophe, de la Pipistrelle commune et de la Sérotine commune. C'est le cortège des milieux boisés qui est majoritairement représenté (33%). Ensuite, le cortège des milieux bocagers (17%) est représenté par le Grand rhinolophe et le Minioptère de Schreibers. Ces milieux sont caractérisés de champs, vergers, alignements d'arbres et haies qui sont formés et gérés par l'Homme, la ZIP représente bien ce type de milieu. Puis, on retrouve le cortège des milieux urbains à savoir, la Pipistrelle de Nathusius et la Pipistrelle de Kuhl. Les bâtiments (ferme, habitations), jardins et autres infrastructures peuvent procurer des gîtes favorables aux espèces de chiroptères urbaines. Dans le cas de cette étude, aucun habitat de la ZIP ne semble convenir à ces espèces pour gîter. Ces milieux ne sont pas représentés au sein du site, ces espèces peuvent utiliser la ZIP pour transiter et s'alimenter. Puis une espèce représente les milieux ouverts, il s'agit de l'Oreillard gris.



Proportion spécifique (%) de chiroptères par rapport au type de biotope

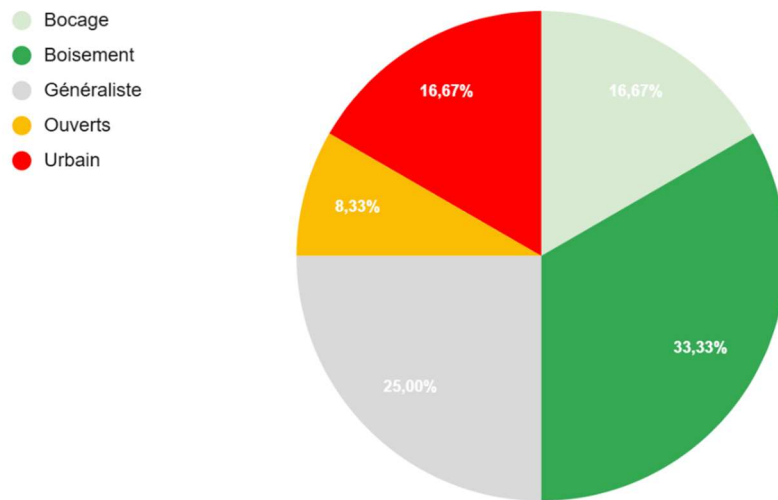


Figure 11 : Répartition des chiroptères selon le type de biotope

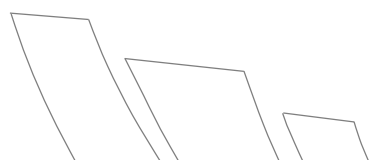
Amphibiens

Enfin, le parcours de l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée (50 m) et l'attention donnée aux fossés et aux zones humides a permis de révéler la présence d'une seule espèce d'amphibiens. Il s'agit d'une espèce du complexe des grenouilles vertes, probablement la Grenouille rieuse (*pelophylax ridibundus*) au regard des habitats. Cette espèce, naturellement présente dans l'est de la France, s'est aujourd'hui rependue sur l'ensemble du territoire où elle représente une menace pour les autres espèces de *pelophylax* en raison d'hybridation et donc de pollution génétique par la grenouille rieuse qui est aussi une espèce plus ubiquiste et donc plus compétitive que ses congénères.

L'inventaire ayant été réalisé en journée, au mois de juin, durant une période particulièrement chaude et sèche, les conditions n'étaient pas optimales pour le recensement des amphibiens.

De ce fait, l'étude de la bibliographie locale permet, au regard des habitats, de considérer comme potentiellement présentes sur l'aire d'étude, 7 espèces d'amphibiens supplémentaire, que ce soit par la présence d'une zone humide pionnière et ensoleillée au centre de l'aire d'étude, d'une zone humide plus profonde et végétalisée au nord-ouest ou bien de la proximité d'un boisement et d'un cours d'eau au nord-est du projet. L'ensemble de ces habitats rendent le site d'étude favorable aux différentes espèces d'amphibiens présentes sur le territoire de la commune. En plus de ces différentes zones humides, habitat de reproduction des amphibiens, la zone boisée au nord-est du site est favorable à l'hivernage de ces derniers. Enfin, les milieux ouverts et le fossé en bordure du site représentent des axes de transit pour ces espèces entre le site d'hivernage et les différents sites de reproduction. Les haies constituent par ailleurs des zones de refuges pour ces espèces au cours de l'été.

Il est à noter que l'ensemble des amphibiens de France métropolitaine est protégé en France au titre de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, protégeant les individus et leurs habitats.



Proportion spécifique (%) d'amphibiens selon leur type de biotope

- Milieux ouverts et semi-ouverts
- Milieux humides

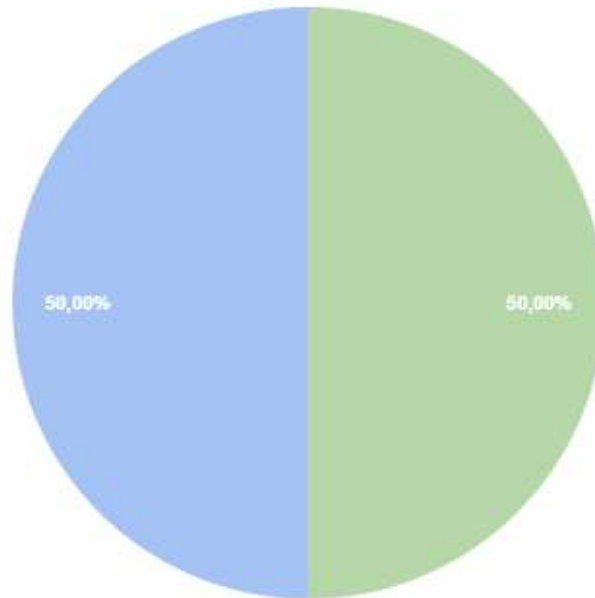


Figure 12 : Répartition des amphibiens recensés sur site selon le type de biotope

Au regard de leur statut au sein de la liste rouge nationale, certaines de ces espèces faunistiques peuvent être qualifiées à enjeux de conservation. Ainsi, de par les habitats présents sur le site et des besoins écologiques de chaque taxon, l'emprise stricte du projet semble propice à la reproduction de quelques à enjeux. La parcelle présenterait une fonctionnalité de zone d'alimentation et de reproduction pour la faune, mais également d'aire de halte ou de transit entre les différents milieux à proximité (zones humides, boisement par exemple). Il est préconisé de préserver strictement les boisements, haies arborées et arbustives, ainsi qu'au maximum les zones humides.

Le tableau et les figures suivantes synthétisent les espèces à enjeux de conservation présentes sur le site.

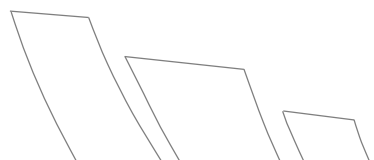
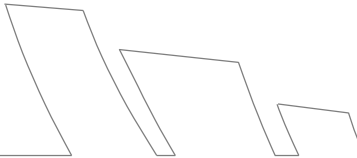
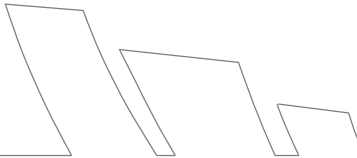


Tableau 2 : Liste et écologie des espèces présentes avérées à enjeux

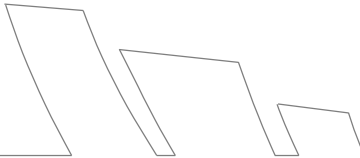
Nom commun <i>Nom scientifique</i>	Protection nationale	Réglementation européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale Nouvelle-Aquitaine ou ex-région Aquitaine	Enjeux de conservation régionaux Nouvelle-Aquitaine	Ecologie de l'espèce et population observée sur l'aire d'étude	Enjeux de conservation locaux
Avifaune								
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbicum</i>	Art. 3	Convention de Berne Annexe II		NT	-	Forts	 L'Hirondelle de fenêtre est une espèce rupestre, nichant à l'origine sous les surplombs rocheux des falaises, elle s'est adaptée aux bâtiments et autres constructions comme les ponts, mais continue de nicher localement en sites naturels. L'hirondelle de fenêtre a besoin d'un accès direct au milieu aérien pour nicher. Ainsi, en milieu anthropique, ses nids sont toujours à l'extérieur des bâtiments. Elle est migratrice et les premiers individus sont observés dès février mais le retour vers les sites de nidification ne commence réellement qu'au mois de mars. Le départ vers les sites d'hivernage est tardif et s'effectue durant les mois de septembre et d'octobre. Quelques individus ont été observés allant chasser au niveau des milieux ouverts du projet. <i>Hirondelle de fenêtre © eBird</i>	Notables
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	Art. 3	Convention de Berne Annexe II		NT	-	Forts	 L'Hirondelle rustique a besoin pour se nourrir d'espaces dégagés comme les terres agricoles et les zones humides, à des altitudes inférieures à 1000 mètres, mais localement jusqu'à 3000 m. Elle dépend pour sa survie d'un accès permanent à de petits insectes volants, qu'elle chasse dans les couches basses de l'air. Elle s'installe dans les étables, les écuries, les porcheries... où elle trouve chaleur et sites de nid, avec de l'eau à proximité. L'Hirondelle rustique est insectivore et se nourrit essentiellement de diptères pendant la saison de reproduction, la chasse au vol est systématique. L'espèce est monogame mais grégaire en dehors de la saison de reproduction. Il y a souvent 2 couvées annuelles. Plusieurs individus ont été observés en chasse au sein des milieux ouverts et humides du projet. <i>Hirondelle rustique © eBird</i>	Notables
Martinet noir <i>Apus apus</i>	Art. 3	Convention de Berne Annexe III		NT	-	Notables	 Le Martinet noir est devenu un oiseau urbain nichant essentiellement sous les toits des vieux édifices ou dans des anfractuosités de diverses structures ou constructions, bâtiment industriel, silo, cheminée, pont ou viaduc. C'est un grand migrateur dont l'aire d'hivernage est très éloignée de l'aire de reproduction, d'où de longues migrations. La caractéristique de ces oiseaux réside dans leur physiologie et leur énergie qui leur permet de rester en vol sans se poser pendant de très	Notables



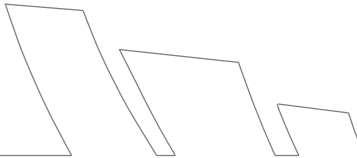
Nom commun <i>Nom scientifique</i>	Protection nationale	Réglementation européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale Nouvelle-Aquitaine ou ex-région Aquitaine	Enjeux de conservation régionaux Nouvelle-Aquitaine	Ecologie de l'espèce et population observée sur l'aire d'étude	Enjeux de conservation locaux
							longues périodes, plusieurs mois notamment. Le Martinet noir se nourrit de ce qu'on a l'habitude de nommer le plancton aérien. Le Martinet noir est monogame. La nidification est cavernicole et rupestre. Quelques individus ont été observés survolant et s'alimentant sur le site d'étude. Martinet noir © eBird	
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Art. 3	Directive Oiseaux Annexe I ; Convention de Berne Annexe III ; Convention de Bonn Annexe II		LC	-	Modérés	 Le Milan noir peut être qualifié d'ubiquiste, il fréquente une large gamme d'habitats de plaine et de moyenne montagne. Les zones de prairies humides et de plaines agricoles sont maintenant occupées de façon régulière par l'espèce. Espèce migratrice, celle-ci est souvent grégaire, elle peut également nicher parfois dans des falaises boisées. L'aire, est située généralement en lisière de forêt, souvent près de l'eau à proximité de milieux aquatiques, en périphérie d'étangs forestiers et en forêts rivulaires. Elle se trouve plus rarement sur des arbres isolés et quelquefois sur un pylône. Opportuniste, le Milan noir est à la fois un charognard et un chasseur en milieux ouverts. Un individu a été observé en chasse et en transit. L'espèce pourrait utiliser les habitats du site pour s'alimenter. Milan noir © eBird	Notables
Mammifères (hors chiroptères)								
Chevreuil européen <i>Capreolus capreolus</i>	-	Convention de Berne Annexe III		LC	LC	Modérés	 Plus petit cervidé d'Europe, bien qu'il préfère les habitats forestiers, il fréquente tous types de milieux. La lisière forestière reste l'habitat privilégié. Le chevreuil s'accouple en été et met bas en mai-juin prochain après une gestation qui débute en hiver. Une chevrette peut mettre bas à 1 ou 2 faons par an. Il est sédentaire, sauf dans la période du rut où le mâle se déplace pour aller féconder le plus grand nombre de femelles sur son territoire. Ses mœurs sont surtout crépusculaires, mais il est aussi visible en plein jour. L'espèce est solitaire en période de reproduction, tandis qu'elle est grégaire en automne et en hiver. Quelques traces ont été observés et une partie de la clôture légèrement couchée au Nord. Les chevreuils pourraient utiliser cette zone pour s'alimenter. Chevreuil européen © OFB	Modérés



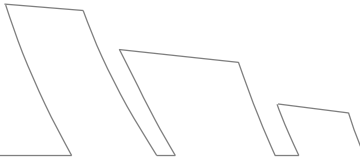
Nom commun <i>Nom scientifique</i>	Protection nationale	Réglementation européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale Nouvelle-Aquitaine ou ex-région Aquitaine	Enjeux de conservation régionaux Nouvelle-Aquitaine	Ecologie de l'espèce et population observée sur l'aire d'étude	Enjeux de conservation locaux
Renard roux <i>Vulpes vulpes</i>	-	-		LC	LC	Modérés	 Crépusculaire à nocturne, le Renard peut aussi s'observer en journée. Son rythme d'activité va augmenter lors du rut. Il vit en couple ou en groupe de 3 à 6 individus dont un mâle. La maturité sexuelle est atteinte vers 10 mois. L'accouplement a lieu entre décembre et février. Ubiquiste, le Renard peut se retrouver dans des milieux très variés : en plaine, en forêt, en milieu urbain, proche de la mer ou en altitude. Il gîte dans des abris d'origines divers. Fréquentant des habitats très variés, le renard possède un régime alimentaire très diversifié. Quelques traces (fèces) ont été vus au sein de l'emprise du projet. La ZIP est favorable en tant que zone de chasse opportuniste. Renard roux © OFB	Modérés
Chiroptères								
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Art 2	DHFF Annexe IV et II ; Convention de Berne et de Bonn Annexe II		LC	LC	Modérés	 Elle fréquente les milieux forestiers assez ouverts et vole entre 1,5 et 6 mètres de hauteur. Sédentaire, elle occupe toute l'année le même domaine vital. Un individu peut chasser sur un territoire de 100 à 200ha autour de son gîte. Les gîtes d'hiver peuvent être des caves voûtées, des ruines, des souterrains, des tunnels où elle s'accroche librement à la voûte ou à plat ventre dans une anfractuosité. Très tolérante au froid, elle peut utiliser des cavités froides. En été, elle loge presque toujours contre le bois. Les individus restent très peu de temps dans le même gîte, allant jusqu'à en changer tous les jours. Nocturne, elle attend la nuit noire pour partir en chasse. Faisant partie des chiroptères les plus spécialisées en Europe, elle se nourrit presque exclusivement de microlépidoptères qu'elle capture en vol. Plusieurs contacts ont été recensés grâce à la batbox. Barbastelle d'Europe © PNA Chiroptères	Forts
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Art 2	DHFF Annexe IV et II ; Convention de Berne et de Bonn Annexe II		LC	LC	Forts	 Le Grand rhinolophe est le plus grand rhinolophe européens. Espèce sédentaire, elle fréquente des milieux structurés mixtes, semi ouverts et peut être présente jusqu'à 1500m d'altitude. Elle hiberne de fin octobre à mi-avril, en essaim, dans des cavités avec une préférence pour les galeries de mines, carrières, grandes caves, parties souterraines de barrages, grottes. Pour la chasse, ses milieux de prédilection sont les pâtures entourées de haies. Elle apprécie aussi la proximité de zones d'eau, les milieux mixtes, lisières de massifs de feuillus,	Forts



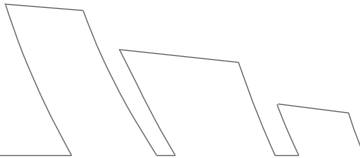
Nom commun <i>Nom scientifique</i>	Protection nationale	Réglementation européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale Nouvelle-Aquitaine ou ex-région Aquitaine	Enjeux de conservation régionaux Nouvelle-Aquitaine	Ecologie de l'espèce et population observée sur l'aire d'étude	Enjeux de conservation locaux
							végétation semi-ouverte, sous-bois dégagés, vergers, prairies, jardins. Elle se met en chasse, à proximité du gîte, une dizaine de minutes après le coucher du soleil, et est surtout actif dans les deux premières heures de la nuit et avant le retour matinal au gîte. Elle pratique préférentiellement la chasse à l'affût avec une grande habileté dans la végétation dense, mais chasse aussi au vol. Les femelles sont très fidèles à leur gîte de mise-bas et l'essentiel des juvéniles retourneront l'année suivante à leur colonie. L'espèce a été identifiée grâce au SM4. Les habitats présents dans la ZIP peuvent être utilisés en tant que zone d'alimentation. <i>Grand rhinolophe © PNA Chiroptères</i>	
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Art 2	DHFF Annexe IV et II ; Convention de Berne et de Bonn Annexe II		VU	EN	Majeurs	 Il chasse dans différents types d'habitats : lisières, mosaïques d'habitats et zones éclairées artificiellement. Spécialiste, il se nourrit essentiellement de petits lépidoptères nocturnes. Il se met en chasse tardivement entre 30 et 60 minutes après le coucher du soleil. Très fidèles à leur gîte de naissance, les femelles y retournent pour mettre bas en juin. Espèce cavernicole, il est étroitement associé aux régions karstiques jusqu'à 1000 m. En hiver comme en été, il gîte dans des grandes grottes naturelles, des mines, parfois des caves ou des tunnels. Il est très rarement dans les bâtiments. Un contact de Minioptère de Schreibers a été identifié à l'aide du SM4. L'espèce occupe le site. <i>Minioptère de Schreibers © PNA Chiroptères</i>	Forts
Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	Art 2	AIV ; AII		VU	VU	Forts	 La Noctule commune figure parmi les grandes espèces d'Europe. Espèce forestière, elle s'est adaptée à la vie urbaine. Sa présence est liée à la proximité de l'eau. Elle exploite une grande diversité de territoires : massifs forestiers, prairies, étangs, alignements d'arbres, halos de lumière... Elle quitte son gîte quand il fait encore clair voire jour. Exclusivement insectivore, et opportuniste son régime alimentaire va des micro-Diptères aux Coléoptères. Elle hiberne de novembre à mars, souvent en groupe mixte, en forêt (larges cavités, loges de pics, ...) comme en ville (disjointements en béton des corniches de pont, d'immeuble, ...). En été, la Noctule commune est présente dans les mêmes types de gîtes qu'en hiver. C'est une espèce réellement migratrice. Les enregistrements à l'aide du SM4 ont permis d'identifier plusieurs contacts de Noctule commune à e la zone humide. Elle peut utiliser le site pour transiter et chasser. <i>Noctule commune © PNA Chiroptères</i>	Forts



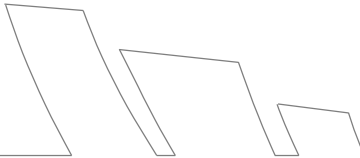
Nom commun <i>Nom scientifique</i>	Protection nationale	Réglementation européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale Nouvelle-Aquitaine ou ex-région Aquitaine	Enjeux de conservation régionaux Nouvelle-Aquitaine	Ecologie de l'espèce et population observée sur l'aire d'étude	Enjeux de conservation locaux
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	Art 2	DHFF Annexe IV ; Convention de Berne et de Bonn Annexe II		NT	LC	Forts	 Espèce forestière, la Noctule de Leisler a une préférence pour les massifs à essences caduques assez ouverts et recherche la proximité des milieux humides. Les milieux fréquentés pour la chasse sont variés. Pour l'hibernation, l'espèce n'est pas cavernicole, elle occupe essentiellement des cavités arboricoles parfois mixtes avec la Noctule commune. Les nurseries en cavité arboricole, comptent habituellement de 20 à 40 femelles, parfois 100, et peuvent atteindre 150 dans les bâtiments. C'est une espèce migratrice sur presque toute son aire de distribution, ce sont essentiellement les femelles qui sont concernées. Un contact a été relevé via le SM4. Cette espèce semble utiliser l'aire d'étude en guise de zone de chasse et pourrait utiliser les boisements et haies à proximité en tant que gîtes temporaires. <i>Noctule de Leisler © PNA Chiroptères</i>	Forts
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	Art 2	DHFF Annexe IV ; Convention de Berne et de Bonn Annexe II		LC	LC	Modérés	 L'Oreillard gris fréquente les milieux ouverts, comme les plaines et les vallées tièdes de montagne, mais aussi les milieux agricoles traditionnels, les villages et les zones urbanisées avec espaces verts. Il s'éloigne rarement de son gîte mais son domaine vital peut être important et couvrir jusqu'à 75 ha. Il se met en chasse quand la nuit est déjà bien installée. Il est régulièrement observée dans les espaces aériens libres ce qui la différencie de l'Oreillard roux, plus lié aux milieux fermés. Dans le Sud de la France, elle s'installe dans les anfractuosités des falaises ou dans des fissures, à l'entrée des grottes. Elle forme des essaims pour la mise-bas. En bâtiment, les femelles ne changent pas de gîte au cours de l'été et y sont extrêmement fidèles sur le long terme. L'Oreillard gris est sédentaire. Un contacts relatif à cette espèce a été identifié. Les milieux ouverts offrent des terrains de chasse nombreux pour cette espèce. <i>Oreillard gris © PNA Chiroptères</i>	Notables
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Art 2	DHFF Annexe IV et II ; Convention de Berne et de Bonn Annexe II		LC	LC	Notables	Il fréquente les plaines et remonte jusque dans les vallées chaudes de moyenne montagne. Il est lié aux forêts de feuillus ou mixtes, à proximité de l'eau, et fréquente aussi les milieux urbains dotés d'espaces	Forts



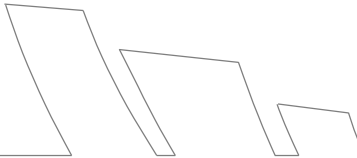
Nom commun <i>Nom scientifique</i>	Protection nationale	Réglementation européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale Nouvelle-Aquitaine ou ex-région Aquitaine	Enjeux de conservation régionaux Nouvelle-Aquitaine	Ecologie de l'espèce et population observée sur l'aire d'étude	Enjeux de conservation locaux
							 verts. Il chasse à proximité de son gîte, son domaine vital varie considérablement en fonction des milieux, généralement de l'ordre d'une dizaine d'hectares. Il se met en chasse en moyenne entre 15 et 30 minutes après le coucher du soleil. Il est ubiquiste dans la sélection de ses proies, sans spécialisation apparente. Cette espèce n'est pas migratrice. Le Petit rhinolophe s'installe dans des gîtes anthropiques (caves, carrières, châteaux, églises etc). Les naissances s'échelonnent de fin mai à mi-juillet, avec un pic pendant la seconde moitié de juin. Quelques contacts ont été enregistrés par l'enregistreur SM4. Les habitats que propose le site d'étude sont favorables à l'espèce. <i>Petit rhinolophe © PNA Chiroptères</i>	
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Art 2	AIV		NT	LC	Notables	 Cette espèce fréquente tous les types de milieux, même les zones fortement urbanisées. Pour la chasse, on note une préférence pour les zones humides, les jardins et parcs, puis les milieux forestiers et enfin les milieux agricoles. Peu lucifuge, elle est capable de s'alimenter autour des éclairages. Elle gîte dans les cavités des arbres ou derrière les volets en été. Elle chasse rarement à plus de quelques kilomètres de distance de son gîte diurne. Bien qu'elle hiberne le plus souvent en solitaire, elle peut se révéler très grégaire et former des grands rassemblements. Pour la mise-bas, elle se regroupe en colonies de 30 à une centaine de femelles, essentiellement dans des gîtes fortement anthropiques comme les maisons, granges, garages. Les jumeaux ne sont pas rares. Le développement des jeunes est rapide et ils sont volants à quatre semaines. Les pariades sont observées de mi-juillet à octobre. De nombreux contacts d'individus en transit et en chasse ont été recensés via le SM4. L'espèce peut utiliser le site pour chasser et transiter. <i>Pipistrelle commune © PNA Chiroptères</i>	Forts
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Art 2	DHFF Annexe IV ; Convention de Berne et de Bonn Annexe II		LC	LC	Notables	La Pipistrelle de Kuhl fréquente les milieux anthropisés, les zones sèches à végétation pauvre, à proximité des rivières ou des falaises et occupe aussi les paysages agricoles, les milieux humides et les forêts de basse altitude. Pour la chasse, elle prospecte aussi bien les espaces ouverts que boisés, les zones humides et montre une nette attirance pour les zones urbaines avec parcs, jardins et éclairages publics. Pour hiberner, elle s'installe préférentiellement dans des anfractuosités des bâtiments frais où elle peut se mêler à des essaims d'autres espèces de Pipistrelles. Elle colonise parfois les caves et les fissures de falaise. Cette espèce ne semble pas migratrice.	Notables



Nom commun <i>Nom scientifique</i>	Protection nationale	Réglementation européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale Nouvelle-Aquitaine ou ex-région Aquitaine	Enjeux de conservation régionaux Nouvelle-Aquitaine	Ecologie de l'espèce et population observée sur l'aire d'étude	Enjeux de conservation locaux
							 L'espèce a été contactée grâce au SM4 mais avec une activité faible. Les habitats que propose le site d'étude sont favorables à l'espèce. <i>Pipistrelle de Kuhl © PNA Chiroptères</i>	
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistellus nathusii</i>	Art 2	AIV		NT	NT	Très forts	 La Pipistrelle de Nathusius est la plus grande des pipistrelles. Cette espèce chasse préférentiellement en milieux boisés diversifiés, riches en plans d'eau, ou encore à proximité des haies et des lisières. Son domaine vital peut atteindre 20 km² et elle s'éloigne jusqu'à 12 km de son gîte. Elle quitte son gîte en moyenne 50 minutes après le coucher du soleil. Elle patrouille à basse altitude le long des zones humides et chasse aussi en plein ciel à grande hauteur. Espèce migratrice, elle entreprend des déplacements saisonniers sur de très grandes distances (souvent plus de 1000 km) pour rejoindre ses lieux de mise-bas ou ses gîtes d'hibernation. Ses gîtes hivernaux se situent dans les cavités arboricoles, les fissures et les décollements d'écorce mais aussi au sein des bâtiments derrière les bardages en bois et les murs creux frais. Elle hiberne en solitaire ou en groupe. Quelques contacts ont été recensés sur la parcelle. L'espèce peut utiliser le site pour chasser et transiter. <i>Pipistrelle de Nathusius © PNA Chiroptères</i>	Forts
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	Art 2	DHFF Annexe IV ; Convention de Berne et de Bonn Annexe II		NT	LC	Notables	 Crépusculaire à nocturne, la Sérotine commune se met généralement en chasse quinze minutes après le coucher de soleil. Elle chasse en petite escadrille ou en solitaire. Elle hiberne de novembre à fin mars. Les mâles sont solitaires tandis que les femelles vont se regrouper pour la mise-bas en colonie. Très fidèle à son gîte, elle y reviendra tant qu'il reste accessible. Espèce de plaine, elle est campagnarde ou urbaine, avec une nette préférence pour les milieux mixtes. Elle gîte en hiver dans des anfractuosités très diverses entre l'isolation et les toitures, les greniers, dans des églises... En été, elle s'installe dans des bâtiments très chauds, dans les combles. Espèce lucifuge, elle ne tolère pas l'éclairage des accès à son gîte. Cette espèce a été contactée grâce au SM4. Au vue e son écologie, la ZIP peut convenir à son installation. <i>Sérotine commune © PNA Chiroptères</i>	Forts



Nom commun <i>Nom scientifique</i>	Protection nationale	Réglementation européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale Nouvelle-Aquitaine ou ex-région Aquitaine	Enjeux de conservation régionaux Nouvelle-Aquitaine	Ecologie de l'espèce et population observée sur l'aire d'étude	Enjeux de conservation locaux
Reptiles								
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Art 2	Convention de Berne Annexe II ; DHFF Annexe IV		LC	LC	Modérés	 Cette espèce est diurne et active de février-mars à octobre-novembre. La période de reproduction débute au mois d'avril pour cette espèce ovipare. Le Lézard des murailles consomme essentiellement de petits arthropodes (insectes, araignées, mille-pattes), les jeunes sont très friands des petites araignées. L'espèce fréquente les lisières et bâtis de l'aire d'étude. <i>Lézard des murailles © ECR Environnement</i>	Modérés
Couleuvre helvétique <i>Natrix helvetica</i>	Art 2	-		LC	-	Notables	 La couleuvre helvétique est une espèce thermophile qui affectionne particulièrement les milieux humides mais qu'il est possible de retrouver dans une grande diversité d'habitats en France, parfois éloignés des milieux humides. Au vu des habitats présents sur le site de Prayssas et la proximité de zones humides, l'espèce peut être considérée comme présente. Un individu a été observé au sud du site en bordure de la zone humide végétalisée au nord-ouest du site. <i>Couleuvre helvétique © ECR Environnement</i>	Notables
Amphibiens								
Grenouille rieuse <i>Pelophylax ridibundus</i>	Art 3	DHFF Annexe V		LC	Na	Non applicable	 La Grenouille rieuse affectionne une large gamme d'habitat jusqu'aux milieux aquatiques anthropisés pouvant être poissonneux et même pollués (ex : STEP). C'est une espèce ayant une forte capacité d'adaptation et considérée comme envahissante en France métropolitaine. Plusieurs individus adultes et juvéniles ont été observés au niveau de la zone humide végétalisée au nord-ouest du site. <i>Grenouille rieuse © Matthieu Berroneau – ra-na</i>	Non prise en compte
Entomofaune								



Nom commun <i>Nom scientifique</i>	Protection nationale	Réglementation européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale Nouvelle-Aquitaine ou ex-région Aquitaine	Enjeux de conservation régionaux Nouvelle-Aquitaine	Ecologie de l'espèce et population observée sur l'aire d'étude	Enjeux de conservation locaux
Gomphe semblable <i>Gomphus similimus</i>	-	-	Aquitaine	LC	LC	Forts	 Espèce quasi menacée dans le monde et en Europe mais assez commune et commune dans le sud et l'ouest de la France. Elle se reproduit dans les eaux courantes et parfois phréatiques jusqu'à 500 mètres d'altitude. De ce fait, l'aire d'étude ne semble pas présenter d'habitat dans lequel cette espèce se reproduit préférentiellement. Un individu a été observé à proximité des zones humides de l'aire d'étude, patrouillant en zone ouverte. <i>Gomphe semblable © Gilles Bailleux – FAUNA</i>	Modérés
Gomphe joli <i>Gomphus pulchellus</i>	-	-	-	LC	LC	Notables	 Espèce quasi menacée dans le monde et en Europe mais assez commune et largement répartie en France. Elle se reproduit dans les eaux courantes et stagnantes diverses, de toute taille, acides ou alcalines riches en végétation aquatique ou non. De ce fait, cette espèce est susceptible de se reproduire au sein de l'aire d'étude. Plusieurs individus ont été observés à proximité des zones humides de l'aire d'étude <i>Gomphe joli © David Naudon – FAUNA</i>	Notables

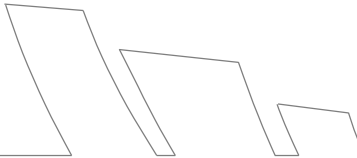


Tableau 3 : Liste des espèces potentiellement présentes selon la bibliographie à l'échelle de la commune

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu régional (Nouvelle-Aquitaine)	Potentialité sur l'aire d'étude (50 m)	Enjeux de conservation locaux
Avifaune				
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Fort	Oui	Notable
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Notable	Oui	Notable
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Fort	Oui	Fort
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Notable	Oui	Notable
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Fort	Oui	Fort
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Fort	Oui	Notable
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Modéré	Oui	Modéré
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Fort	Oui	Fort
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Notable	Oui	Notable
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Notable	Oui	Notable
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Très fort	Oui	Notable
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Notable	Oui	Modéré
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Très fort	Oui	Modéré
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Modéré	Oui	Modéré
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Fort	Oui	Fort
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	Modéré	Oui	Modéré
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Fort	Oui	Fort
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Fort	Oui	Notable

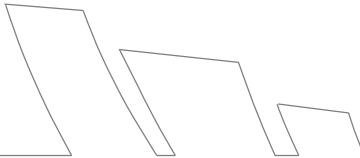
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu régional (Nouvelle-Aquitaine)	Potentialité sur l'aire d'étude 50 m	Enjeux de conservation locaux
Reptiles issus de la bibliographie (2025)				
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Modéré	Oui	Modéré

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu régional (Nouvelle-Aquitaine)	Potentialité sur l'aire d'étude 50 m	Enjeux de conservation locaux
Reptiles issus de la bibliographie (2025)				
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Modéré	Oui	Modéré

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu régional (Nouvelle-Aquitaine)	Potentialité sur l'aire d'étude 50 m	Enjeux de conservation locaux
Lépidoptères issus de la bibliographie (2025)				
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Fort	Oui	Fort

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu régional (Nouvelle-Aquitaine)	Potentialité sur l'aire d'étude 50 m	Enjeux de conservation locaux
Amphibiens issus de la bibliographie (2025)				
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	Notable	Oui	Modéré
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Modéré	Oui	Modéré
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Notable	Oui	Notable
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	Fort	Oui	Fort
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Notable	Oui	Notable
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Fort	Oui	Notable
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Modéré	Oui	Modéré

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu régional (Nouvelle-Aquitaine)	Potentialité sur l'aire d'étude (50 m)	Enjeux de conservation locaux
Mammifères (hors chiroptères)				
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	Notable	Oui	Modéré
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Modéré	Oui	Modéré
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Modéré	Oui	Modéré
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	Modéré	Oui	Modéré
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Modéré	Oui	Modéré
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Modéré	Oui	Modéré
Vison d'Amérique	<i>Mustela vison</i>	Non applicable	Oui	Non applicable



4.4. Zones humides

Préambule

Conformément à la définition de la loi sur l'eau (J.O. 4/01/92) : « On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

L'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement. « Une zone est considérée comme humide si elle présente un des critères suivants :

- Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté.
- La végétation, si elle existe, est caractérisée par :
 - soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
 - soit des communautés d'espèces végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

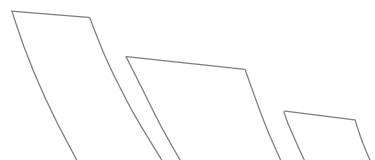
La caractérisation et la délimitation de zone humide a fait l'objet d'une préanalyse bibliographique selon les outils ci-dessous :

- Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides, MEDDE et Gis Sol. 2013.
- Base de données sur les zones humides Sig.Réseau (<http://sig.reseau-zones-humides.org/>)
- Cartographie des différents types de sols en France métropolitaine, Gis Sol et Réseau mixte technologique Sols et territoires. 2020.

Réglementation - Rappel

La loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité entérine le caractère alternatif et non cumulatif des critères de pédologie et de végétation dans la caractérisation des zones humides. Elle met fin à une période d'environ 2 ans où les deux critères devaient se cumuler pour définir une zone humide suite à un arrêt du conseil d'Etat du 22 février 2017.

La définition donnée par l'article L.211-1 du code de l'environnement est ainsi modifiée : « *on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».



L'arrêté du 24 juin 2008, modifié en 2009, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature I.O.T.A codifié à l'article [R. 214-1 du code de l'environnement](#) (police administrative de l'eau et des milieux aquatiques). Selon l'arrêté, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- **Le sol**

« 1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel. »

Les sols des zones humides correspondent (citations de l'Annexe de l'article 1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié) :

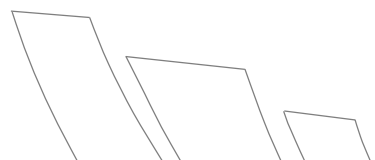
1. A **tous les Histosols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux **classes d'hydromorphie H** du GEPPA modifié ;

2. A **tous les Réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; ces sols correspondent aux **classes VI c et d** du GEPPA ;

3. Aux **autres sols** caractérisés par :

- Des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ; ces sols correspondent aux **classes V a, b, c et d** du GEPPA ;
- Ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur ; ces sols correspondent à la **classe IV d** du GEPPA.

Cas particuliers : **fluviosols** et podzosols **humiques** et **humoduriques** : « l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol ».



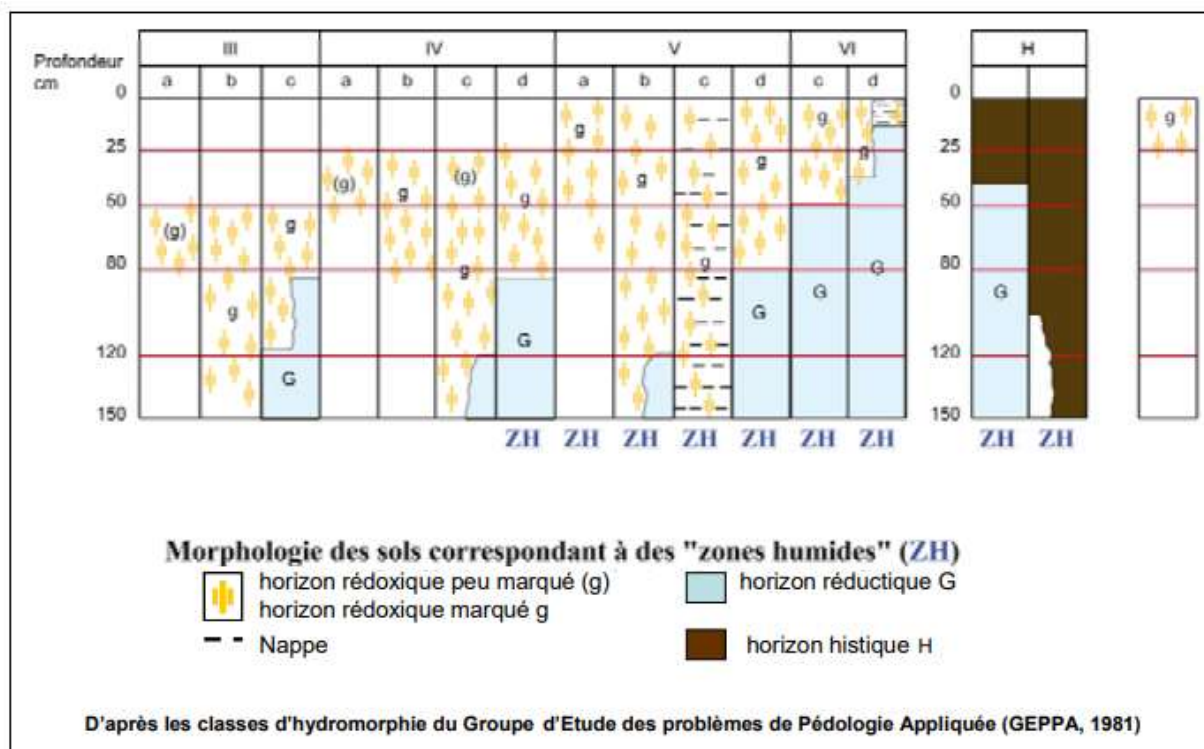


Figure 13 : Classes d'hydromorphologie (GEPPA 1981 modifié). Les classes Vb, Vc, Vd, VI, H correspondent à des sols de zones humides ; les classes IVd et Va et les types de sols correspondants peuvent être exclus par le préfet de région après avis du CSRPN.

• La végétation

« 2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

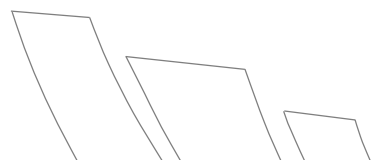
- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté. »

Analyse bibliographique

• Zone RAMSAR

La Convention RAMSAR s'applique aux zones humides. Ces milieux doivent avoir une importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique. Les critères concernant les oiseaux d'eau ont été les premiers à être pris en compte ; les autres valeurs et fonctions de ces zones sont aujourd'hui intégrées.

Le projet n'est pas concerné par une zone Ramsar.



- Zones Humides Effectives (ZHE)**

L'agence de l'eau Adour-Garonne contribue à l'amélioration des connaissances sur les zones humides du bassin. Elle est appuyée pour cela par le Forum des Marais Atlantiques (FMA) qui assure l'assistance technique, la réception et la compilation des inventaires financés par l'Agence de l'eau. Ces données proviennent d'inventaires financés par l'Agence de l'eau ou fournis par des acteurs de terrain et répondant aux critères exigés. L'identification et la délimitation technique des zones humides élémentaires est faite par prospection de terrain.

Aucune zone humide effective n'est présente au sein de l'emprise du projet mais on peut noter la présence d'une ZHE à 400m en amont de l'Henx.

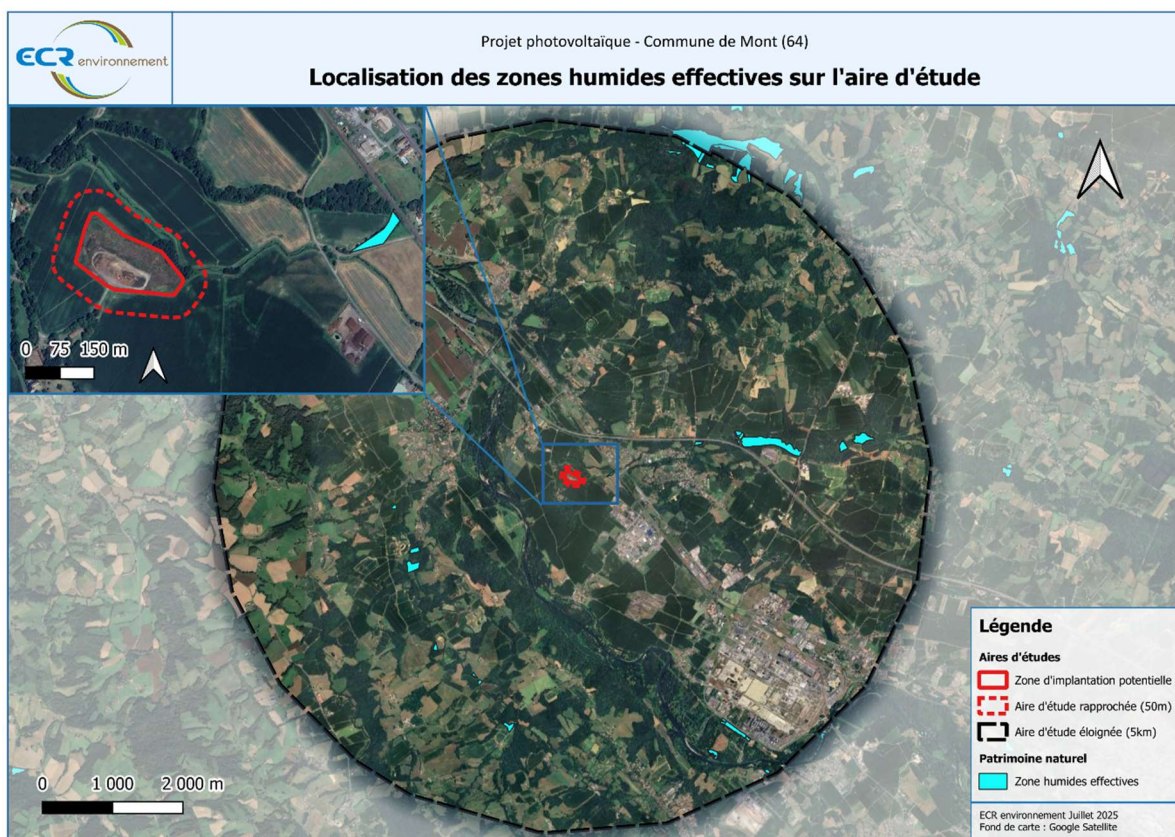


Figure 14 : Localisation des zones humides effective sur l'aire d'étude éloignée (5km)

- Zones humides potentielles**

Selon la Cartographie nationale des milieux humides créée par Patrinat (Centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel) la **probabilité de présence de zones humides sur le site est supérieure à 50 % sur la totalité de l'aire d'étude et dépasse les 75% sur la partie Nord-Ouest.**

Pour information, cette carte des milieux et zones humides sur le sol français a été réalisée en croisant les données topographiques, météorologiques, géologiques, hydrologiques et écologiques nationales. Toutefois, cette

cartographie de prélocalisation ne se substitue pas à des inventaires locaux, elle apporte une connaissance complémentaire. C'est pourquoi des investigations doivent tout de même être réalisées.

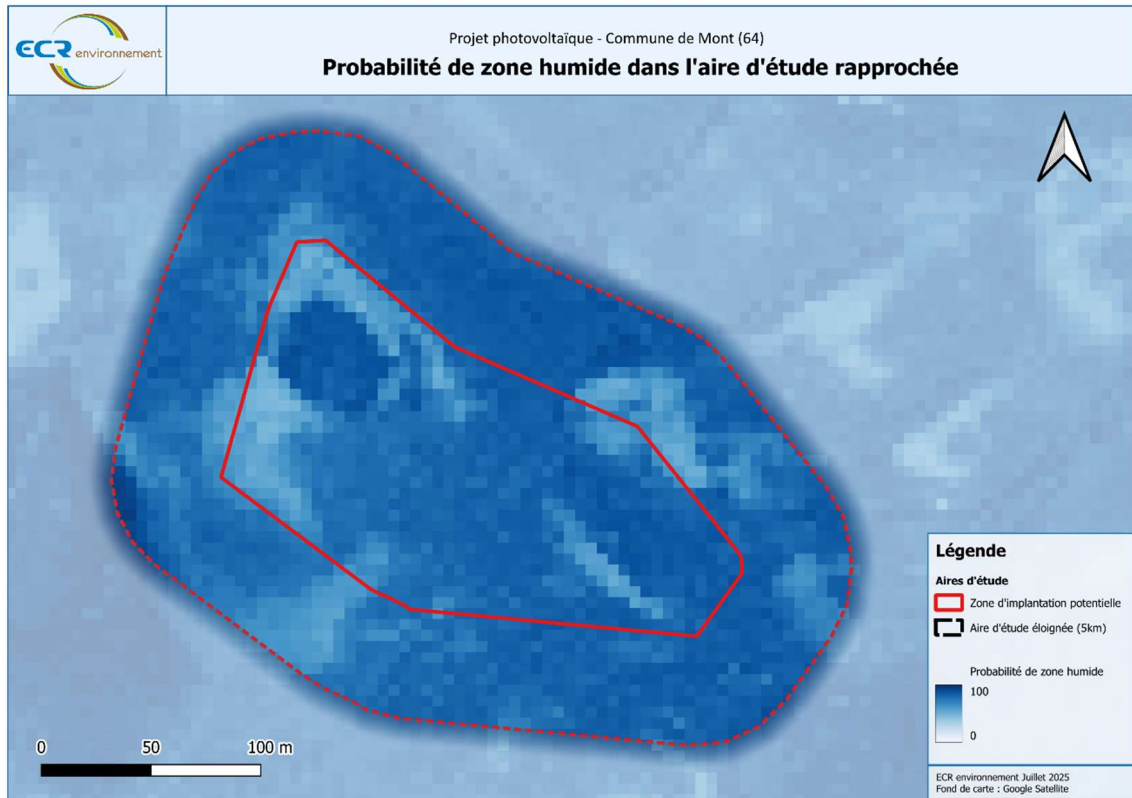


Figure 15 : Carte des probabilités de zone humide sur l'aire d'étude rapprochée (50m)

L'analyse bibliographique permet d'estimer qu'il y a **une potentialité forte** de zone humide au sein de la zone d'étude. La période d'inventaire ne correspondant pas à la période optimale pour les sondages pédologique, **le diagnostic de zone humide a été réalisé uniquement sur le critère botanique.**

Critère végétation

La liste des habitats naturels de la zone d'étude est présentée ci-dessous au travers de leur code CORINE Biotopes. L'ensemble de ces habitats a été comparé avec ceux présents dans l'annexe 2 table B de l'arrêté.

Code CORINE	Intitulé EUNIS ou propre à l'étude	Surface (m ²)	Zone humide
87	Terrain minier réhabilité	22885	p.
84.3	Bosquet de feuillus	2920	p.
82.1	Culture de maïs	32124	p.
53.13	Mares et fossés (Typhaie)	1225	H
37.7	Berges de cours d'eau	1797	p.

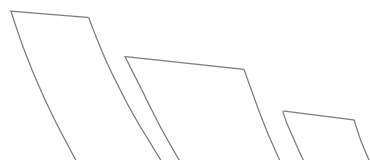


Tableau 4 : Synthèse des habitats naturels caractéristiques des zones humides sur l'aire d'étude¹

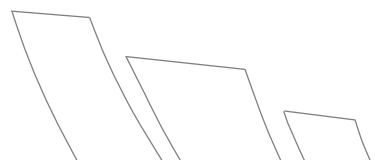
Selon l'analyse des habitats naturels présents au sein de la zone d'étude, deux habitats sont inscrits à la liste des habitats caractéristiques des zones humides (annexe 2 table B de cet arrêté). Il s'agit de la Typhaie dans la mare et le fossé hygrophile ainsi que les berges du cours d'eau, classé comme

Conformément à l'arrêté, des expertises floristiques et pédologiques sont nécessaires pour conclure sur le caractère humide ou non des terrains au sein de la zone de projet et ce en période favorable pour ces types d'inventaires.

L'analyse de la flore au sein de ces habitats permet d'identifier plusieurs zones humides, notamment deux mares reliées par un fossé hygrophile, une petite mare isolée et une partie des berges de l'Henx et du bosquet. En effet, ces milieux présentent une dominance de plantes caractéristiques des zones humides, telles que *Typha latifolia*, *Carex pendula*, *Juncus inflexus*, *Juncus conglomeratus*, *Epilobium tetragonum*, *Eupatorium cannabinum*, *Alnus glutinosa*, *Salix alba*, *Populus nigra* etc.

Compte tenu de la dominance d'espèces hygrophiles dans certains habitats, une surface de 2957 m² a été délimitée au titre des zones humides sur le critère floristique

¹ « H » : habitat naturel humide et « p » : habitat potentiellement humide, d'après l'arrêté du 24 juin 2008; **case en bleu** : habitat désigné comme zone humide d'après la loi du 24 juillet 2019.



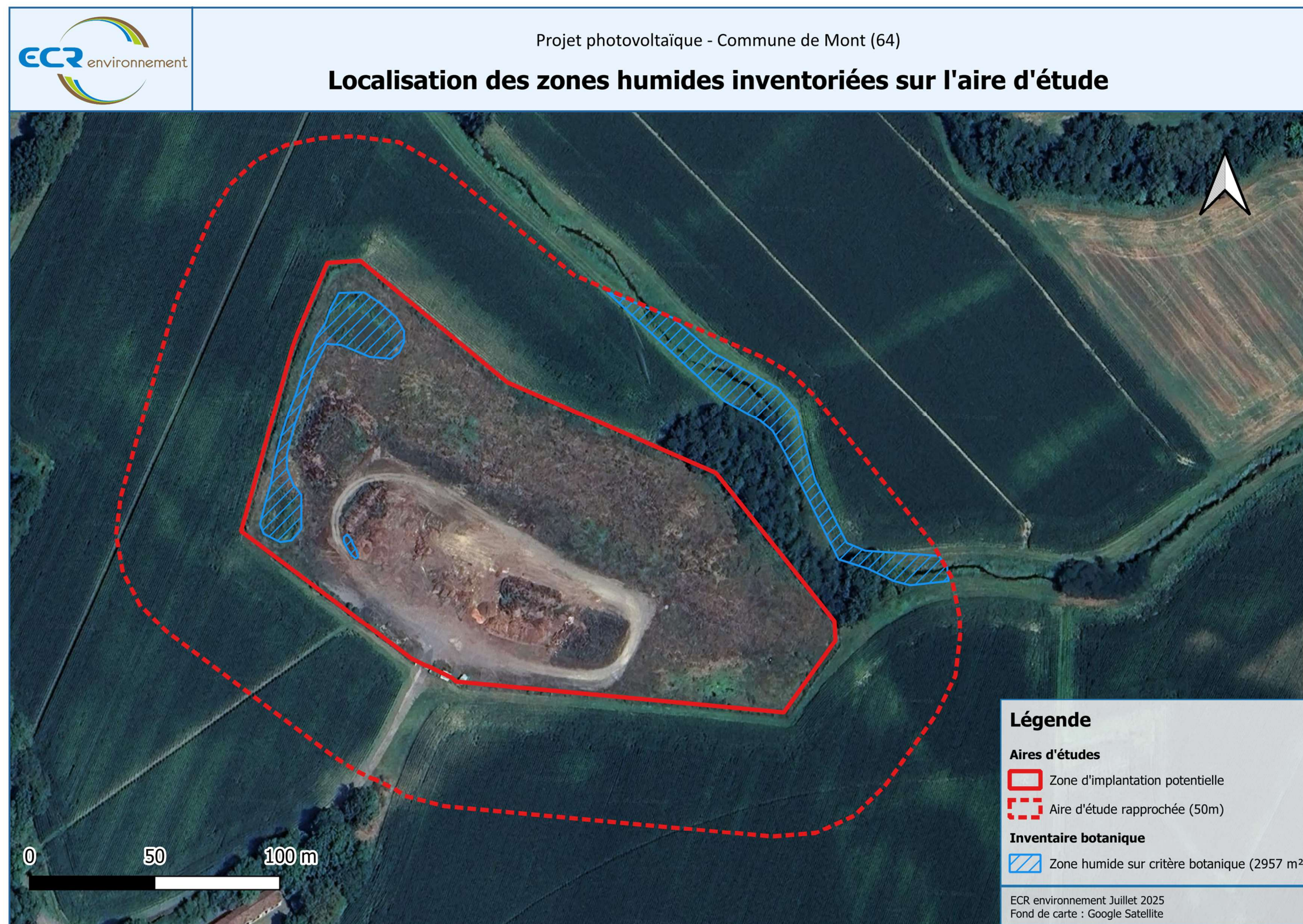


Figure 16 : Résultats du diagnostic zone humide.

Conclusion Zones humides

Les investigations de terrain permettent d'affirmer la présence de **zones humides sur une surface totale d'environ 2957 m²**. Celles-ci se composent en 3 parties : le cours d'eau de l'Henx et ses berges, les deux mares qui ont fait l'objet d'une mesure compensatoire avec le fossé qui les relie et une plus petite mare isolée. Ces trois parties sont déconnectées les unes des autres.

5. SYNTHÈSE DE L'INTERÊT ÉCOLOGIQUE DANS L'AIRE D'ÉTUDE ET PRINCIPALES CONCLUSIONS

Habitats naturels et flore

L'aire d'étude est caractérisée par un terrain vague, ancien terrain minier réhabilité. Il accueille un cortège d'espèces de milieux ouverts qui abrite aussi des espèces exotiques envahissantes. Des mares et un fossé humide sont présents sur la partie Ouest de la zone. La zone d'implantation potentielle du projet est entourée de parcelles de culture intensives de maïs, d'un bosquet avec une partie humide et d'un cours d'eau dont les berges accueillent une flore herbacée majoritairement.

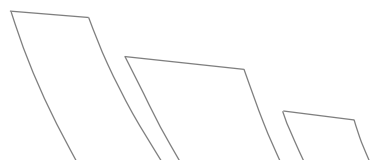
L'aire d'étude ne présente pas d'habitats d'intérêt communautaire, et aucune espèce végétale remarquable n'a été observée.

Faune

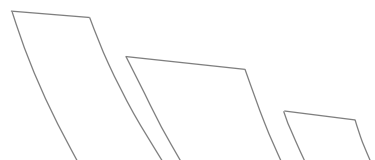
Suite aux campagnes d'inventaires, les principaux enjeux réglementaires pour la faune concernent la présence d'une faune protégée et, quasi-menacée. On observe une faune généraliste mais aussi typique des milieux ouverts et humides, peu diversifiée. Les boisements sont des zones à conserver ainsi que le maintien des milieux ouverts. Les données bibliographiques complètent ces éléments en confirmant la présence d'espèces inféodées aux milieux ouverts et semi-ouverts et riverains de zones humides, certaines d'entre elles n'ont pas été observées lors de l'inventaire mais leur écologie peut prétendre leur présence sur site.

Zones humides

Des zones humides ont été délimitées sur la base des critères floristique. Deux mares ont fait l'objet d'une mesure compensatoire. Au sein de la zone d'implantation potentielle se trouvent aussi une autre petite mare et un fossé reliant les deux mares principales. Ces zones offrent une bonne capacité d'accueil pour la faune et devront être protégées. Elles ne sont pas connectées au ruisseau qui fait l'objet d'un zonage Natura 2000.



Bilan de l'intérêt écologique à l'échelle de l'aire d'étude			
Niveau d'intérêt écologique pressenti	Répartition sur l'aire d'étude	Grand type de milieu concerné	Modalités de prise en compte
Fort	En marge et au centre de l'aire d'étude	Mares, fossé végétalisé, cours d'eau et ses berges	Evitement préconisé Adaptation d'un calendrier de chantier afin d'éviter la période de reproduction
Notable	A l'Est.	Boisement caducifolié	Evitement préconisé Adaptation d'un calendrier de chantier afin d'éviter la période de reproduction
Modérés	Au centre de l'aire d'étude	Terrain en friche	Des mesures de réduction simples pourront être préconisées. Respect de précautions d'usage « Classiques ».
Faible	Autour de la ZIP	Parcelles agricoles	



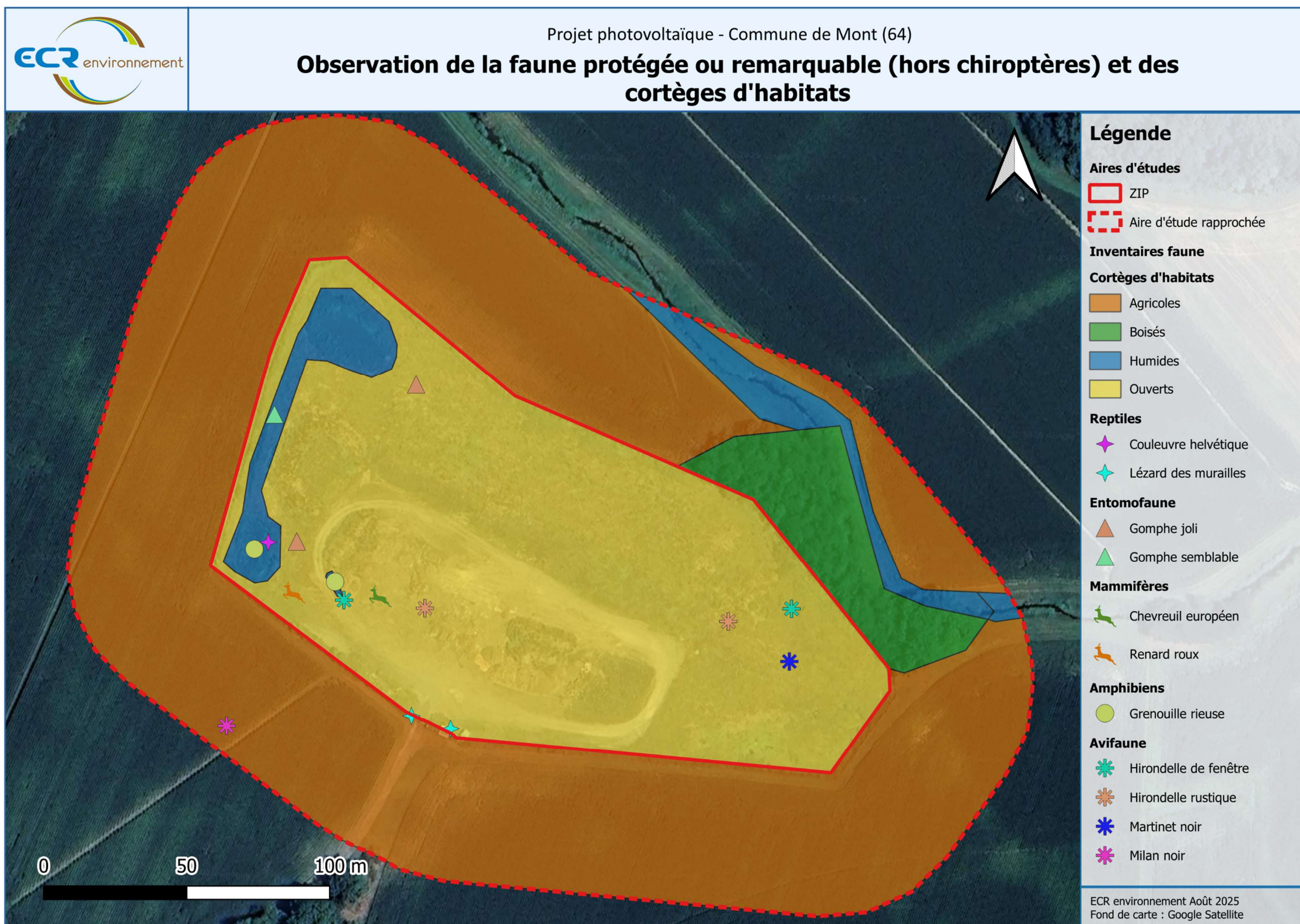


Figure 17 : Localisation des espèces protégées ou remarquable observées (hors chiroptères) au sein de l'aire d'étude

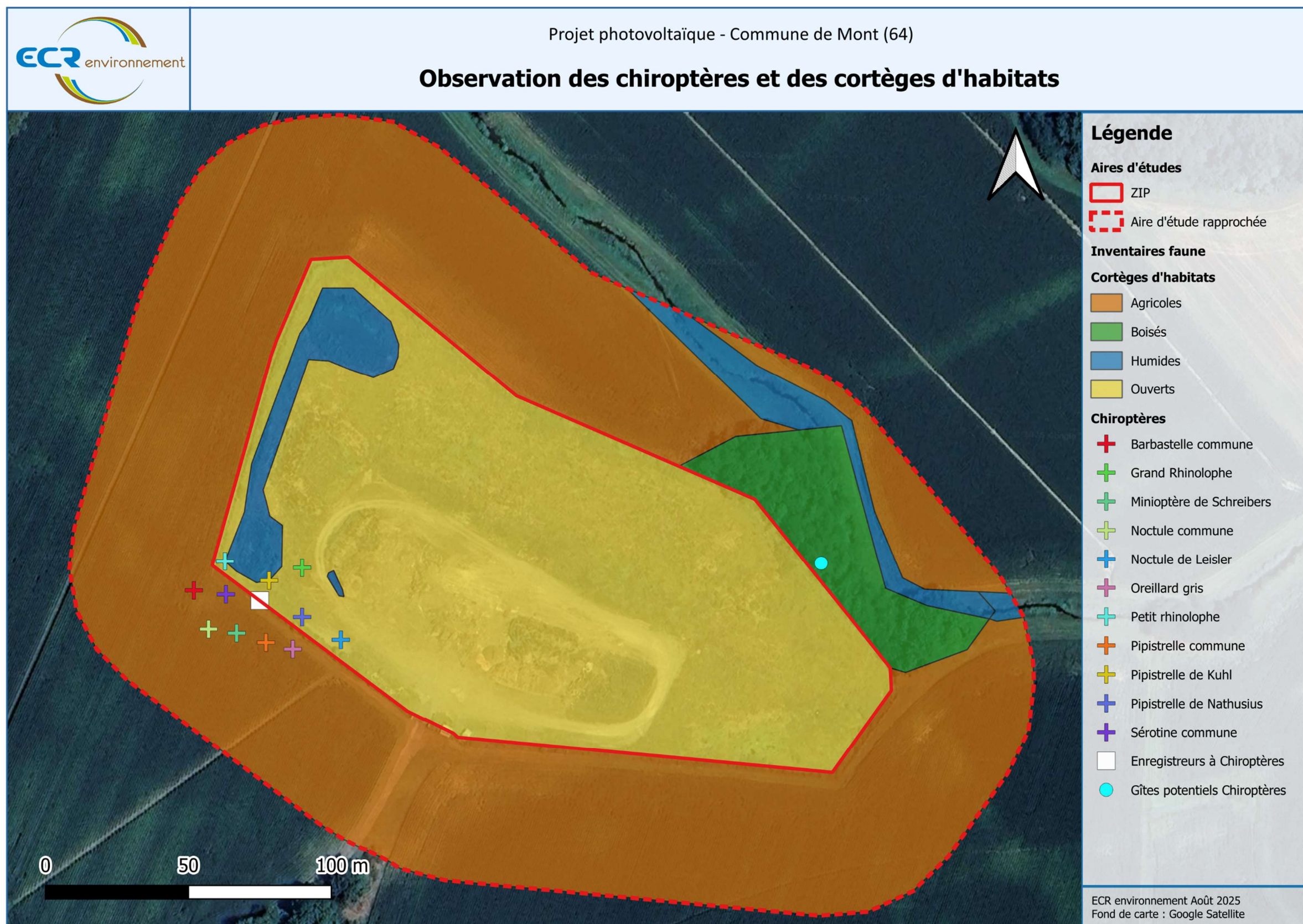


Figure 18 : Localisation des espèces de chiroptères au sein de l'aire d'étude

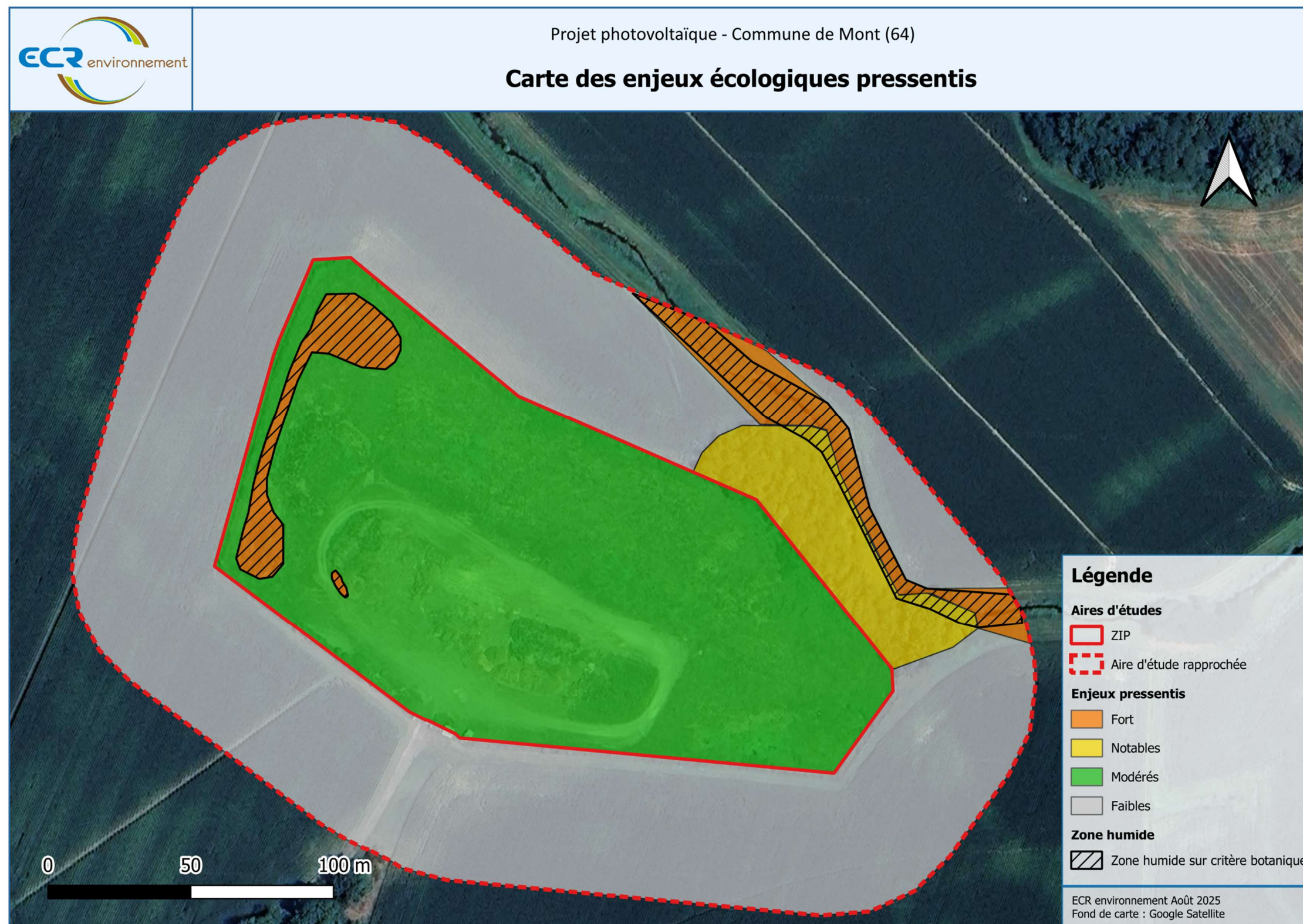


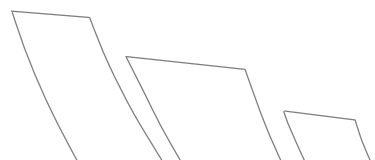
Figure 19 : Représentation des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée.

6. RECOMMANDATIONS CLEFS

- Préserver les zones humides ;
- Préserver le boisement
- Maintenance des milieux ouverts
- Mise en place d'une gestion adaptée pour les zones qui seront évitées ;
- Mise en place d'un calendrier des travaux adapté (hors période de reproduction des espèces) ;
- Intégration de modalités de gestion dans les futurs aménagements paysagers.

En cas d'impact sur les zones humides, le projet devra faire l'objet d'un dossier "loi sur l'eau" au titre de la rubrique 3.3.1.0.

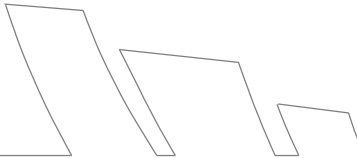
Une notice d'incidence Natura 2000 devra être mis en œuvre.



7. ANNEXES

7.1. Liste des espèces faunistiques issues de la bibliographie

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu régional (Nouvelle-Aquitaine)	Potentialité sur l'aire d'étude (50 m)
Avifaune			
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Fort	Oui
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Fort	Non
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Notable	Oui
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Fort	Oui
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Notable	Oui
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Fort	Oui
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Fort	Oui
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Modéré	Oui
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Fort	Oui
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Fort	Non
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Modéré	Non
Grand cormoran	<i>Apus apus</i>	Notable	Non
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Notable	Oui
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Notable	Oui
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Fort	Oui
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Fort	Oui
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Fort	Non
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Modéré	Oui
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Très fort	Oui
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Notable	Oui
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Très fort	Oui
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Fort	Non
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Modéré	Oui
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Fort	Oui
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	Modéré	Oui
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Fort	Oui

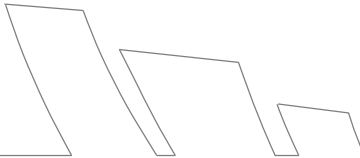


Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Fort	Oui
------------------	------------------------	------	-----

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu régional (Nouvelle-Aquitaine)	Potentialité sur l'aire d'étude (50 m)
Mammifères (hors chiroptères)			
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	Notable	Oui
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Modéré	Oui
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Modéré	Oui
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	Modéré	Oui
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Modéré	Oui
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Modéré	Oui
Vison d'Amérique	<i>Mustela vison</i>	Non applicable	Oui

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu régional (Nouvelle Aquitaine)	Potentialité sur l'aire d'étude
Reptiles			
Cistude d'europe	<i>Emys orbicularis</i>	Fort	Non
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Modéré	Oui
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Modéré	Oui
Tortue floride	<i>Trachemys scripta</i>	Non applicable	Non

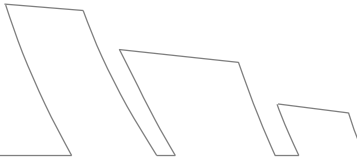
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu régional (Nouvelle Aquitaine)	Potentialité sur l'aire d'étude
Amphibiens			
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Notable	Non
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	Notable	Oui
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Modéré	Oui
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Notable	Oui
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	Fort	Oui
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Notable	Oui
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Fort	Oui
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Modéré	Oui



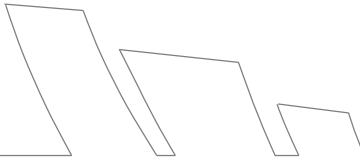
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu régional (Nouvelle Aquitaine)	Potentialité sur l'aire d'étude
Entomofaune			
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Fort	Oui
Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Fort	Non
Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Fort	Non

7.2. Liste des espèces faunistiques recensées lors des inventaires

Nom vernaculaire	Nom scientifique	MONDE			EUROPE			FRANCE			REGION
		Liste rouge Mondiale	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive Oiseaux	Directive Habitat Faune Flore	Liste rouge Européenne	Plan national	Liste rouge Nationale	Protection nationale	Liste rouge régionale Nouvelle-Aquitaine ou
Avifaune											
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	AII	-	-	-	LC	-	LC	Art 3	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	-	-	AII/2	-	LC	-	LC	-	-
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	-	-	AII/2	-	LC	-	LC	-	-
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	AII	-	-	-	LC	-	LC	Art 3	-
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	-	-	AII/2	-	LC	-	LC	-	-
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	LC	AIII	Accord AEWA	-	-	LC	-	LC	Art 3	-
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	LC	AII	-	-	-	LC	-	NT	Art 3	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	LC	AII	-	-	-	LC	-	NT	Art 3	-
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	LC	AIII	-	-	-	LC	-	LC	Art 3	-
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC	AII	-	-	-	LC	-	LC	Art 3	-
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC	AIII	-	-	-	NT	-	NT	Art 3	-
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC	AII	-	-	-	LC	-	LC	Art 3	-
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC	AIII	AII	AI	-	LC	-	LC	Art 3	-
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	-	-	AII/2	-	LC	-	LC	Art 3	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	-	-	AII/1 ; AIII/1	-	LC	-	LC	-	-
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	-	-	-	-	LC	-	LC	Art 3	-
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	AIII	-	-	-	LC	-	LC	Art 3	-
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	AII	-	-	-	LC	-	LC	Art 3	-
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC	AII	AII	-	-	LC	-	LC	Art 3	-
Chiroptères											



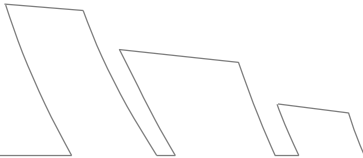
Nom vernaculaire	Nom scientifique	MONDE			EUROPE			FRANCE			REGION
		Liste rouge Mondiale	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive Oiseaux	Directive Habitat Faune Flore	Liste rouge Européenne	Plan national	Liste rouge Nationale	Protection nationale	Liste rouge régionale Nouvelle-Aquitaine ou
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	NT	AII	AII	-	AIV ; AII	VU	2016-2025	LC	Art 2	LC
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	LC	AII	AII	-	AIV ; AII	LC	2016-2025	LC	Art 2	LC
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	VU	AII	AII	-	AIV ; AII	VU	2016-2025	VU	Art 2	EN
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	LC	AII	AII	-	AIV	LC	2016-2025	VU	Art 2	VU
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	LC	AII	AII	-	AIV	LC	2016-2025	NT	Art 2	LC
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	NT	AII	AII	-	AIV	NT	2016-2025	LC	Art 2	LC
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	LC	AII	AII	-	AIV ; AII	LC	2016-2025	LC	Art 2	LC
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	LC	AII	AII	-	AIV	LC	2016-2025	NT	Art 2	LC
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	AII	AII	-	AIV	LC	2016-2025	LC	Art 2	LC
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	LC	AII	AII	-	AIV	LC	2016-2025	NT	Art 2	NT
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	LC	AII	AII	-	AIV	LC	2016-2025	NT	Art 2	NT
Mammifères (hors Chiroptères)											
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	LC	AIII	-	-	-	LC	-	LC	Gibier : premier	LC
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	-	-	-	-	LC	-	LC	Gibier : premier	LC
Reptiles											
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	AII	-	-	AIV	LC	-	LC	Art 2	LC
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	LC	AIII	-	-	-	LC	-	LC	Art 3	LC
Amphibiens											
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	LC	AII	-	-	AV	LC	-	LC	Art 3	NA
Entomofaune											
Piéride du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-	
Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-	
Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-	LC
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC	-	-	-	-	LC	-	LC	-	
Caloptène Italien	<i>Calliptamus italicus</i>	-	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Dectique à front blanc	<i>Decticus albifrons</i>	-	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Criquet des bromes	<i>Euchorthippus declivus</i>	LC	-	-	-	-	LC	-	-	-	-
Orthetrum à stylet blanc	<i>Orthetrum albistylum</i>	LC	-	-	-	-	LC	-	LC	-	LC
Orthetrum bleuisant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	LC	-	-	-	-	LC	-	LC	-	LC
Sympetrum de fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	LC	-	-	-	-	LC	-	LC	-	LC
Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>	LC	-	-	-	-	LC	-	LC	-	LC



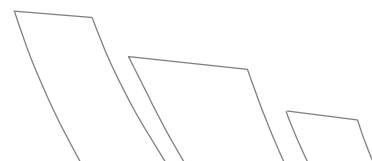
Nom vernaculaire	Nom scientifique	MONDE			EUROPE			FRANCE			REGION
		Liste rouge Mondiale	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive Oiseaux	Directive Habitat Faune Flore	Liste rouge Européenne	Plan national	Liste rouge Nationale	Protection nationale	Liste rouge régionale Nouvelle-Aquitaine ou
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	LC	-	-	-	-	LC	-	LC	-	LC
Gomphe semblable	<i>Gomphus simillimus</i>	NT	-	-	-	-	NT	-	LC	-	LC
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>	NT	-	-	-	-	NT	-	LC	-	LC
Agrion jouvencele	<i>Coenagrion puella</i>	LC	-	-	-	-	LC	-	LC	-	LC
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	LC	-	-	-	-	LC	-	LC	-	LC

7.1. Liste des espèces floristiques recensées lors des inventaires

Nom scientifique	PROTECTION				LISTE ROUGE				ZNIEFF	ZH	ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	ESPECES SENSIBLES
	UNION EUROPEENNE	NATIONALE	REGIONALE	DEPARTEMENTALE	MONDIALE	EUROPE	FRANCE	NOUVELLE AQUITAINE	NOUVELLE AQUITAINE	-	NOUVELLE AQUITAINE	NOUVELLE AQUITAINE
Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790						LC	LC	LC		H		
Andryala integrifolia L., 1753							LC	LC				
Arctium minus (Hill) Bernh., 1800							LC	LC				
Avena barbata Pott ex Link, 1799						LC	LC	LC				
Bromus hordeaceus L., 1753							LC	LC				
Carex pendula Huds., 1762							LC	LC		H		
Catalpa speciosa					LC	LC	LC					
Convolvulus arvensis L., 1753							LC	LC				
Cornus sanguinea L., 1753							LC	LC				
Corylus avellana L., 1753					LC	LC	LC	LC				
Crepis sp.												
Cyperus eragrostis Lam., 1791					LC		NA	NA			PEE à impact majeur	
Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002		Arr. 1983 Art. 1er				LC	LC	LC				
Dipsacus fullonum L., 1753							LC	LC				
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834						LC	LC	LC				
Epilobium tetragonum L., 1753							LC	LC		H		
Equisetum arvense L., 1753					LC	LC	LC	LC				
Eupatorium cannabinum L., 1753							LC	LC		H		



Fraxinus angustifolia Vahl, 1804					LC	LC	LC	LC		H		
Fraxinus excelsior L., 1753							LC	LC				
Galium aparine L., 1753						LC	LC	LC				
Geranium purpureum Vill., 1786							LC	LC				
Glechoma hederacea L., 1753						LC	LC	LC				
Hedera helix L., 1753						LC	LC	LC				
Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973							LC	LC				
Hypericum androsaemum L., 1753							LC	LC	ZNIEFF			
Hypericum humifusum L., 1753							LC	LC				
Hypericum perforatum L., 1753						LC	LC	LC				
Impatiens glandulifera Royle, 1833							NA	NA			PEE à impact majeur	
Jacobea erucifolia (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801							LC	LC				
Juncus conglomeratus L., 1753					LC	LC	LC	LC		H		
Juncus inflexus L., 1753					LC	LC	LC	LC		H		
Lathyrus pratensis L., 1753					LC	LC	LC	LC				
Laurus nobilis L., 1753					LC	LC	LC	LC				
Leucanthemum vulgare Lam., 1779							LC	LC				
Lolium perenne L., 1753						LC	LC	LC				
Lonicera periclymenum L., 1753							LC	LC				
Lythrum salicaria L., 1753					LC	LC	LC	LC		H		
Mentha suaveolens					LC	LC	LC	LC		H		
Oenothera glazioviana Micheli, 1875							NA	NA			PEE à impact modéré	
Oenothera rosea L'Hér. ex Aiton, 1789							NA	NA			PEE à impact modéré	
Paspalum dilatatum Poir., 1804							NA	NA			PEE à impact majeur	
Persicaria hydropiper (L.) Delarbre, 1800							LC	LC		H		
Phalaris arundinacea L., 1753					LC	LC	LC	LC		H		
Plantago lanceolata L., 1753						LC	LC	LC				
Poa trivialis L., 1753							LC	LC				
Polygala vulgaris L., 1753							LC	LC				
Populus nigra L., 1753					DD	DD	LC	LC		H		
Potentilla reptans L., 1753							LC	LC				
Poterium sanguisorba L., 1753							LC	LC				
Prunella vulgaris L., 1753					LC	LC	LC	LC				
Prunus spinosa L., 1753					LC	LC	LC	LC				
Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879						LC	LC	LC				
Quercus robur L., 1753					LC	LC	LC	LC				
Robinia pseudoacacia L., 1753					LC		NA	NA			PEE à impact majeur	
Rosa arvensis Huds., 1762							LC	LC				



Rubus caesius L., 1753						LC	LC	LC		H		
Rubus sp.												
Rumex conglomeratus Murray, 1770							LC	LC		H		
Salix alba L., 1753					LC	LC	LC	LC		H		
Salix atrocinerea Brot., 1804					LC	LC	LC	LC				
Sambucus nigra L., 1753							LC	LC				
Senecio vulgaris L., 1753							LC	LC				
Taraxacum sp.												
Trifolium dubium Sibth., 1794							LC	LC				
Trifolium repens L., 1753						LC	LC	LC				
Typha latifolia L., 1753					LC	LC	LC	LC		H		
Urtica dioica L., 1753					LC	LC	LC	LC				
Verbena officinalis L., 1753						LC	LC	LC				

